Nº 75F0002M au catalogue — Nº 002
ISSN 1707-2867
ISBN 978-1-100-93060-2

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Comparer les statistiques du revenu tirées de différentes sources : revenu agrégé, 2005

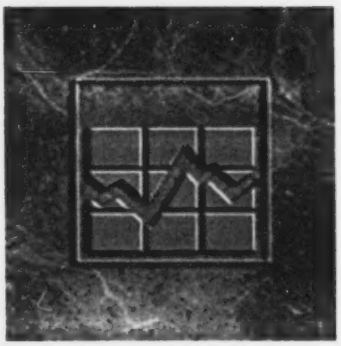

par Eric Olson et Karen Maser

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, 170 promenade Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-7355

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75F0002M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffi t de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Comparer les statistiques du revenu tirées de différentes sources : revenu agrégé, 2005

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Avril 2010

N° 75F0002M au catalogue, n° 002

ISSN 1707-2867

ISBN 978-1-100-93060-2

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les produits de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
A, B, C, D	niveaux plus précis de qualité des données[1]
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0s	valeur arrondie à 0 (zéro où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Lorsqu'un chiffre n'est pas accompagné d'un symbole de qualité de données, cela veut dire que la qualité des données a été jugée « acceptable ou supérieure » selon les politiques et les normes de Statistique Canada.

Résumé

Le présent document vise à comparer les estimations du revenu agrégé publiées par quatre programmes statistiques.

L'un de ces programmes est le Système de comptabilité nationale, qui dresse un portrait de l'activité économique au niveau macro-économique. Les trois autres programmes produisent des données au niveau micro-économique : deux d'entre eux sont fondés sur des enquêtes et le troisième produit tous ses résultats à partir de données administratives.

Les différences conceptuelles qui existent entre les sources étudiées ont généralement peu d'impact dans le cas des trois programmes de microdonnées, mais un écart important est observable lorsqu'on compare ces derniers avec les comptes macro-économiques.

Il existe à l'interne des données permettant le calcul d'agrégats comparables pour les quatre sources. Il y a quelques exceptions dans le cas du SCN, qui nécessiteraient l'élaboration de comptes satellites supplémentaires.

De légères différences sont observables en ce qui touche la population visée par les différents programmes de microdonnées, la plus importante pour les mesures du revenu agrégé étant la couverture de la population dans les réserves indiennes et l'exclusion des territoires du champ d'observation de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Même en apportant des ajustements pour tenir compte des différences conceptuelles et de la variabilité statistique, des problèmes de rapprochement se posent toujours. Ils s'expliquent parfois par l'utilisation de méthodes ou d'outils de collecte différents, mais ils restent parfois inexpliqués.

Table des matières

Faits saillants 6

Introduction et objet de l'étude 7

1. Concept de revenu 9

2. Erreurs d'échantillonnage et erreurs non dues à l'échantillonnage 11

3. Couverture 12

4. Source de données sur le revenu 15

5. Composantes du revenu : explication de certains écarts 16
   - Gains / revenu d'emploi 16
   - Revenu de placements 20
   - Revenu de retraite 20
   - Transferts gouvernementaux 21
   - Autre revenu 24
   - Revenu total 25
   - Impôt sur le revenu 25
   - Revenu après impôt 27

6. Répartitions des revenus et revenu de la famille 27

Annexe A 29

Annexe B Rapprochements individuels avec les composantes standards, 2005 31

Annexe C Résumé de la comparaison des sources de revenu ajustées, 2005 42

Annexe D Références 43
   - Concepts de revenu 43
   - Documents des programmes 43
   - Comparaisons et rapprochements antérieurs 43
   - Techniques 44

Annexe E Acronymes 45

Faits saillants

Le présent document vise à comparer les estimations du revenu agrégé publiées par quatre programmes statistiques.

L'un de ces programmes est le Système de comptabilité nationale, qui dresse un portrait de l'activité économique au niveau macro-économique. Les trois autres programmes produisent des données au niveau micro-économique : deux d'entre eux sont fondés sur des enquêtes et le troisième produit tous ses résultats à partir de données administratives.

Les différences conceptuelles qui existent entre les sources étudiées ont généralement peu d'impact dans le cas des trois programmes de microdonnées, mais un écart important est observable lorsqu'on compare ces derniers avec les comptes macro-économiques.

Il existe à l'interne des données permettant le calcul d'agrégats comparables pour les quatre sources. Il y a quelques exceptions dans le cas du SCN, qui nécessiteraient l'élaboration de comptes satellites supplémentaires.

De légères différences sont observables en ce qui touche la population visée par les différents programmes de microdonnées, la plus importante pour les mesures du revenu agrégé étant la couverture de la population dans les réserves indiennes et l'exclusion des territoires du champ d'observation de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Même en apportant des ajustements pour tenir compte des différences conceptuelles et de la variabilité statistique, des problèmes de rapprochement se posent toujours. Ils s'expliquent parfois par l'utilisation de méthodes ou d'outils de collecte différents, mais ils restent parfois inexpliqués.

Introduction et objet de l'étude

Les données sur le revenu des Canadiens sont largement utilisées pour comprendre la situation financière des familles et des particuliers, y compris la mesure dans laquelle ce revenu est suffisant pour se procurer les biens et services de base. Pour répondre à ce besoin, Statistique Canada publie des données sur le revenu personnel qui sont tirées d'un certain nombre de sources différentes. Actuellement, les principales sources de données[1] sont les suivantes :

- L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est une enquête-ménage longitudinale permettant de produire des estimations annuelles du revenu. Elle porte principalement sur le revenu et la situation vis-à-vis de l'activité de la population canadienne[2]. Chaque année, deux groupes (panels) de répondants sont interviewés, chacun d'eux comptant environ 15 000 ménages[3]. Chaque panel reste dans l'enquête pendant six ans.
- Les Estimations annuelles relatives aux familles de recensement et aux particuliers (Fichier T1 sur les familles) (T1FF) et les Données administratives longitudinales (DAL) renferment des données tirées des fichiers administratifs de l'Agence du revenu du Canada[4]. La principale source est le fichier des déclarations de revenus et de prestations (T1), bien que des renseignements soient également tirés d'autres sources administratives (p. ex., le fichier des prestations fiscales canadiennes pour enfants) pour calculer des champs additionnels, imputer des données pour des non-déclarants et créer des familles. La base de DAL est un échantillon du fichier T1FF et combine des données sur plusieurs années, pour permettre l'analyse dans le temps des changements touchant les revenus. Dans le présent document, c'est le fichier T1FF qui est utilisé.
- Le Recensement de la population est réalisé tous les cinq ans, et le plus récent remonte à mai 2006. Il a pour but de dresser le portrait statistique de la population en fournissant des données sur les caractéristiques des Canadiens. Il comporte des questions de base (p. ex., âge, sexe, état matrimonial) qui sont posées à tous les recensés, ainsi que des questionnaires supplémentaires s'adressant à un ménage sur cinq. Les questions sur le revenu (pour l'année précédente, 2005 en l'occurrence) sont posées à cet échantillon constitué d'un ménage sur cinq.
- Le Système de comptabilité nationale (SCN) aborde le concept de revenu personnel d'un point de vue différent. Plutôt que le revenu des particuliers ou des familles, il traite du revenu agrégé du secteur des particuliers et entreprises individuelles (SPEI), l'un des quatre secteurs de l'économie. Les Comptes nationaux des revenus et dépenses (CRD, l'une des composantes du SCN) incluent des données sur le revenu personnel dans leurs comptes sectoriels, lesquels visent à définir et à mesurer la production économique totale pour le pays[5]. Les données proviennent de sources administratives, ainsi que d'enquêtes menées dans d'autres secteurs de Statistique Canada.

Comme les renseignements provenant de ces sources sont recueillis ou produits de différentes façons et au moyen de divers outils, des variations sont également observables dans les données sur le revenu produites à partir de ces sources. Le présent document vise à décrire les plus importantes de ces différences, afin que les utilisateurs de données puissent comprendre les raisons des écarts observés et évaluer dans quelle mesure chaque source convient à différentes utilisations. Les données de l'année civile 2005 seront utilisées

---

1. D'autres enquêtes-ménages recueillent aussi des renseignements sur le revenu personnel, afin de fournir une information contextuelle ou descriptive sur la situation des particuliers ou des familles. Plusieurs d'entre elles sont mentionnées dans la section « Revenu » de *Votre guide des sources de données sur des thèmes du recensement* (n° 92-135-GWF au catalogue). Les données sur le revenu tirées de ces autres enquêtes ne seront pas examinées dans le présent document. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une comparaison similaire, toutefois axée sur les questionnaires, pour l'année 2000 dans le document intitulé *Comparaison des estimations de revenus dans le cadre des programmes d'enquêtes-ménages*.
2. Il y a quelques exclusions, qui seront examinées plus loin dans le présent document.
3. De 1993 à 1995, l'EDTR ne comptait qu'un panel. Les années de revenu antérieures à 1996 étaient généralement visées par l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), inactive depuis la publication des données de 1997.
4. La *Loi sur la statistique* donne à Statistique Canada l'accès aux déclarations de revenus des particuliers que détient l'Agence du revenu du Canada (article 24); la confidentialité des renseignements fournis sur ces déclarations est également assurée par cette loi, à l'article 17.
5. Statistique Canada, *Guide des comptes des revenus et dépenses,* n° 13-603 au catalogue, octobre 1990, page 31.

pour illustrer certaines de ces différences. Bien qu'il existe des données plus récentes pour l'EDTR, le fichier T1FF et les Comptes nationaux, l'année 2005 a été choisie parce qu'il s'agit de la dernière pour laquelle on dispose de données du recensement.

Le tableau 1 présente quelques concepts simples de revenu des différentes sources, que l'on peut trouver dans différents produits publiés par Statistique Canada. Ce tableau met en évidence les problèmes que l'utilisateur risque de rencontrer quant à la cohérence et à l'interprétabilité des statistiques sélectionnées.

Tableau 1 Certaines composantes du revenu, telles qu'elles sont publiées, selon la source, 2005

Source	Terme utilisé dans les tableaux originaux	millions de dollars[1]
EDTR	Revenu total	844 406[2]
T1FF	Revenu total	851 596[3]
Recensement	Revenu agrégé	866 977[4]
SCN	Revenu personnel	1 035 586[5]
EDTR	Gains	640 580[2]
T1FF	Revenu total d'emploi	637 652[3]
Recensement	Revenu d'emploi agrégé	660 720[4]
SCN	*sans objet*[6]	.[6]
EDTR	Traitements, salaires et commissions	585 081[2]
T1FF	Traitements, salaires et commissions	592 641[3]
Recensement	Salaires et traitements agrégés	613 393[4]
SCN	Traitements, salaires et revenu supplémentaire du travail (base nationale)	695 093[5,7]
EDTR	Emploi autonome, non agricole	53 002[2]
T1FF	*sans objet*[6]	.[6]
Recensement	*sans objet*[6]	.[6]
SCN	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles, loyers compris	84 024[5]
EDTR	Transferts gouvernementaux	96 633[2]
T1FF	Total des transferts gouvernementaux	99 062[3]
Recensement	Transferts gouvernementaux agrégés	95 817[4]
SCN	Total, transferts des administrations publiques aux particuliers	136 247[8]
EDTR	Sécurité de la vieillesse (SV), Supplément de revenu garanti (SRG) et Allocation au conjoint (AC)	26 558[2]
T1FF	Sécurité de la vieillesse (SV) et versement net des suppléments fédéraux	27 965[3]
Recensement	Pensions de sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	25 964[4]
SCN	Paiements de la caisse de sécurité de la vieillesse	29 085[8]

Tableau 1 Certaines composantes du revenu, telles qu'elles sont publiées, selon la source, 2005 (suite)

Source	Terme utilisé dans les tableaux originaux	millions de dollars[1]
EDTR	Prestations fiscales pour enfants	10 153[2]
T1FF	Prestation fiscale canadienne pour enfants	9 108[3]
Recensement	Prestations pour enfants agrégées	11 324[4]
SCN	Prestation fiscale ou crédit d'impôt pour enfants	9 174[8,9]
EDTR	Revenu de placements	29 012[2]
T1FF	Revenu de placements	35 222[3]
Recensement	Revenu de placements agrégé	37 629[4]
SCN	Intérêts, dividendes et revenus divers de placements	114 383[5]
EDTR	*sans objet*[6]	.[6]
T1FF	Impôts payés	154 372[10]
Recensement	Impôts agrégés payés	153 622[4]
SCN	Moins : Impôts directs des particuliers	165 051[5]

. indisponible pour toute période de référence

1. Le revenu agrégé tiré du T1FF et du recensement a été publié en milliers de dollars; il a été converti ici en millions de dollars.
2. Tableau 202-0407 - Revenu des particuliers, selon le sexe, le groupe d'âge et la source de revenu, dollars constants de 2005, annuel
3. Tableau 111-0007 - Revenu et démographie selon les quartiers, déclarants et dépendants ayant un revenu, selon la source de revenu
4. Nombre de personnes ayant déclaré chaque source du revenu et montant agrégé provenant de chaque source (32) et certaines caractéristiques du revenu, démographiques, de la population active, de la scolarité et culturelles (92) pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005 - Données-échantillon (20 %) (n° 97-563-X2006009 au catalogue)
5. Tableau 384-0012 - Provenance et emploi du revenu personnel, comptes économiques provinciaux, annuel (dollars x 1 000 000)
6. Un montant agrégé se rapprochant de cette composante du revenu n'est pas accessible directement dans les produits publiés.
7. Le « revenu supplémentaire du travail » est publié sur une base mensuelle dans le tableau 382-0006 (88 939 millions de dollars pour 2005).
8. Tableau 384-0009 - Transferts des administrations publiques aux particuliers, comptes économiques provinciaux, annuel (dollars x 1 000 000)
9. Les « allocations familiales et aux jeunes » sont publiées à une autre ligne (165 millions de dollars en 2005) et représentent les allocations spéciales pour enfants (versées aux organismes, aux établissements et aux parents de familles d'accueil). La prestation universelle pour la garde d'enfants est également publiée séparément dans le SCN, mais seulement à partir de juillet 2006.
10. Tableau 111-0026 - Revenu et démographie selon les quartiers, déclarants et dépendants, selon les sexes, les impôts payés, déductions et bénéfices

1. Concept de revenu

Le concept de revenu est semblable pour les trois programmes qui produisent des microdonnées (EDTR, Recensement et fichier T1FF). Il est généralement défini comme le revenu de toutes les sources, avant impôt sur le revenu et autres déductions[6]. Il convient de prendre note de plusieurs autres notions qui sont implicites dans ce concept. Comme l'estimation du revenu vise à donner une indication de la mesure dans laquelle les personnes et les familles peuvent en permanence répondre à leurs besoins actuels en biens et services, les montants inclus dans le revenu doivent être réguliers et récurrents. C'est pourquoi les montants

6. Ces trois programmes produisant des données sur le revenu au niveau micro-économique (particuliers, familles ou ménages) s'efforcent de suivre le plus possible les principes exposés dans *Final Report and Recommendations*, Expert Group on Household Income Statistics – The Canberra Group, 2001. Les divergences seront notées dans la mesure du possible.

inhabituels, comme les héritages ou les gains à la loterie, ne sont pas considérés comme des revenus. Les gains en capital sont également exclus, pour cette même raison, de la mesure du revenu[7]. En outre, le revenu déclaré est le revenu reçu en espèces ou l'équivalent, ce qui signifie que la valeur de choses telles qu'un logement ou un véhicule fourni par l'employeur ou des aliments produits chez soi ne serait pas considérée comme un revenu[8]. Les catégories de revenu de ces trois programmes présentent quelques différences relativement mineures, qui seront examinées plus loin.

Le concept de revenu personnel pour le SCN présente toutefois des différences très importantes, ce qui explique pourquoi l'estimation du revenu pour le SCN est beaucoup plus élevée. Le revenu personnel est défini comme la somme de tous les revenus reçus par les personnes résidant au Canada, qu'il s'agisse de gains de facteurs au titre de la production courante ou de transferts courants d'autres secteurs, plus les revenus de placements que les associations de particuliers accumulent pour leur propre compte ou celui des particuliers. Par associations de particuliers, on entend notamment les organismes caritatifs, les sociétés d'assurances et les caisses de retraite en fiducie. Le revenu de ces associations de particuliers inclurait des montants qui ne feraient pas partie du revenu reçu par les particuliers, tels que :

- le revenu de placements des caisses de retraite en fiducie, lesquelles détiennent l'actif de la plupart des régimes de pension d'employeurs. Les revenus de placements de ces caisses ne sont pas reçus directement par les particuliers (et ne sont donc pas inclus dans leur revenu), mais ils sont conservés dans les caisses jusqu'à ce qu'ils soient versés sous forme de pension à la retraite;
- les transferts gouvernementaux versés aux organismes sans but lucratif.

Comme la définition du secteur des particuliers et entreprises individuelles est plus large que celle des particuliers, le revenu total reçu par ce secteur est plus élevé, soit d'environ 75 milliards de dollars, ou plus ou moins 20 %. Cet écart sera expliqué de façon plus détaillée à la section 5.

Il y a deux autres différences majeures dans le concept de revenu utilisé par le SCN qu'il convient d'exposer brièvement ici, même si on y reviendra plus loin lorsqu'il sera question de la catégorie de revenu appropriée :

- Dans le SCN, le revenu est enregistré lorsque l'argent passe d'un secteur à l'autre. Par conséquent, les pensions des employeurs ne sont pas considérées comme un revenu au moment où les prestations sont reçues, mais au moment où les cotisations sont versées par les employeurs dans le secteur des sociétés et des entreprises publiques. Ces cotisations patronales font partie du revenu supplémentaire du travail, qui est déclaré avec les salaires et traitements. Les pensions elles-mêmes ne sont pas considérées comme un revenu, puisque cet argent « appartient » déjà au secteur des particuliers. Les prestations de pension sont considérées comme des prélèvements sur l'actif.
- Le SCN considère les personnes qui sont propriétaires de leur logement comme des travailleurs autonomes et leur attribue un revenu imputé équivalent au loyer qu'elles recevraient si elles louaient leur logement. On veut ainsi reconnaître la valeur économique de la possession d'un logement.

Il y a une autre différence mineure en ce qui touche les montants inclus dans la mesure du revenu utilisée par le SCN. Cette mesure comprend également les transferts courants versés par des non-résidents (principalement des prestations de pension payées par des gouvernements étrangers) et les transferts versés par des sociétés à des particuliers (surtout des dons de bienfaisance). Pour la plupart, ces montants ne sont pas imposables (et donc difficiles à mesurer pour des ménages précis) ou ils sont versés non pas à des particuliers mais à des « associations de particuliers » (et ne seraient donc pas inclus dans l'estimation du revenu des trois autres programmes). Ces transferts (provenant de non-résidents et de sociétés) totalisent environ 4 milliards de dollars, soit moins de la moitié de 1 % du revenu personnel mesuré par le SCN.

---

7. Les gains en capital sont toutefois mesurés dans certaines sources de données et peuvent constituer une composante du revenu selon certaines analyses.
8. L'utilisation des fichiers de données fiscales pour établir des estimations du revenu signifie souvent qu'il faut accepter d'inclure la valeur de plusieurs avantages non pécuniaires accordés par les employeurs.

2. Erreurs d'échantillonnage et erreurs non dues à l'échantillonnage

Au-delà des différences conceptuelles, de nombreux types d'erreurs peuvent expliquer en partie les écarts dans les résultats des programmes qui génèrent des données sur le revenu. Ces erreurs ont souvent classées dans deux grandes catégories : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les erreurs d'échantillonnage se produisent parce que des inférences au sujet de l'ensemble de la population sont basées sur des données recueillies auprès d'un échantillon de cette population. Étant donné que l'EDTR et le recensement (données 2B) font appel à un échantillon, leurs estimations peuvent être entachées de ce type d'erreur. Le coefficient de variation évalue la mesure dans laquelle une estimation pourrait varier si un échantillon différent avait été utilisé. Cette mesure de la qualité des données fournit une indication du niveau de confiance pouvant être attribué à une estimation donnée et sera utilisée plus loin pour expliquer pourquoi certaines estimations de l'EDTR, qui sont basées sur un échantillon plus petit, peuvent différer de celles des autres programmes qui produisent des données sur le revenu. Bien que le recensement soit également exposé à ce type d'erreur, il permet d'établir des estimations fiables pour des populations de plus petite taille parce que le taux d'échantillonnage est beaucoup plus élevé (20 %)[9].

Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent être de différents types : erreurs de couverture, erreurs de mesure (répondant, intervieweur, questionnaire, méthode de collecte…), erreurs dues à la non-réponse et erreurs de traitement. En général, les erreurs de couverture sont difficiles à mesurer dans le cas du revenu et sont habituellement déterminées par inférence lors d'exercices de confrontation des données comme celui-ci. La section 3 passe en revue les populations exclues et les autres différences connues quant à la couverture des sources étudiées.

Les diverses méthodes de collecte, les modes de réponse mixtes et les différents types d'erreurs de mesure susceptibles de se produire sont examinés à la section 4 ci-dessous.

La non-réponse peut être un problème dans le cas des enquêtes. Il n'est pas toujours possible de contacter les ménages et de les convaincre de participer à l'enquête. De plus, même si le ménage répond aux questions, les réponses peuvent ne pas être toutes valides. Dans les deux cas, des ajustements sont apportés aux données, mais une erreur peut survenir puisque la qualité des ajustements dépend souvent de la similitude entre les non-répondants et les répondants. Pour l'année de revenu 2005, le taux de réponse était de 73,3 % pour l'EDTR et de près de 97 % pour le recensement. Toujours pour 2005, à cause de la non-réponse partielle, toutes les composantes du revenu ont été imputées pour 2,7 % des répondants de l'EDTR et certaines composantes l'ont été pour 23,5 % des répondants[10]. Au recensement, le revenu a été imputé en entier pour 9,3 % et partiellement pour 29,3 % des répondants.

Dans le cas des données administratives, notamment celles tirées des déclarations de revenus des particuliers, les taux de déclaration de certaines populations peuvent dépendre de divers facteurs (montant dû, activité financière au cours de l'année, intérêt personnel, exigence pour être admissible à des programmes de soutien, etc.), ce qui peut également se traduire par des écarts entre les estimations établies par les programmes produisant des données sur le revenu.

Pour traiter les données, chaque programme utilise des procédures et des systèmes différents qui peuvent présenter des différences de conception ayant une incidence sur les données. Les écarts ayant été relevés à cet égard sont signalés à la section 5. En dehors des différences de conception, on estime que la plupart des erreurs de traitement dans ces sources de données sont détectées et corrigées avant que les données soient diffusées. Cependant, étant donné la complexité des systèmes de traitement et les modifications qui y sont apportées chaque année, des erreurs peuvent ne pas être repérées et être ainsi difficiles à quantifier.

9. L'erreur d'échantillonnage associée à des estimations annuelles du revenu personnel basées sur les DAL serait similaire puisque le taux d'échantillonnage est également de un sur cinq.
10. C. Duddek, *La qualité des données dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu en 2005*, Série de documents de recherche - Revenu, Statistique Canada, n° 75F0002MIF au catalogue – N° 003, mai 2007.

Des renseignements plus détaillés sur la qualité et les méthodes des programmes statistiques sont accessibles dans la section Liste des enquêtes et programmes statistiques par sujet du site Web de Statistique Canada.

3. Couverture

La couverture d'une enquête ou d'une source de données administratives correspond à la mesure dans laquelle le programme saisit le concept devant être mesuré. Au moment de concevoir une enquête, il faut jongler avec plusieurs objectifs touchant l'exactitude, les coûts et le fardeau de la collecte. Dans le cas des données administratives, le problème est que ces données n'ont pas été initialement recueillies pour produire ces statistiques. La façon dont chaque programme répond à ces différents choix peut influer sur les comparaisons entre les diverses sources.

L'endroit peut-être le plus évident pour entreprendre de telles comparaisons est l'examen des différences entre les populations visées par ces sources. Cette information est résumée au tableau 2 et décrite plus en détail à l'Annexe A.

Tableau 2 Comparaison sommaire des populations visées

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)	L'EDTR est une importante source de données sur le revenu des familles, des ménages et des particuliers au Canada. Elle est menée auprès d'un échantillon de la population de 16 ans ou plus. Les données de 2005 ont été recueillies auprès de 30 000 ménages environ. Plusieurs groupes sont exclus de l'échantillon et des estimations : les résidents des territoires, les Canadiens vivant à l'extérieur du Canada, les personnes qui vivent dans des réserves indiennes, les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les militaires en casernement. On estime que ces personnes représentent au total moins de 3 % de la population. Les poids sont ajustés par calage afin d'obtenir une correspondance avec les estimations démographiques de la Division de la démographie de Statistique Canada pour différents groupes d'âge/sexe et groupes de revenu dans les données administratives (fichier T4) de l'Agence du revenu du Canada (ARC), afin que les répartitions des revenus correspondent à celles de la population. Les données sur le revenu sont tirées du fichier T1 pour les répondants consentants et recueillies lors d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur pour les autres.
Estimations annuelles relatives aux familles de recensement et aux particuliers (TIFF)	Le fichier T1FF vise à fournir des données sur le revenu de toutes les personnes qui résident au Canada, ou des conjoints vivant hors du pays, qui remplissent une déclaration de revenus. L'information est tirée des déclarations de revenus et de prestations (T1) et d'autres sources administratives telles que les fichiers de la prestation fiscale canadienne pour enfants et le fichier T4. Par conséquent, les personnes n'ayant pas rempli de déclaration de revenus ou l'ayant fait en retard peuvent être manquantes si les renseignements les concernant ne sont pas tirés d'autres sources administratives. On estime que les données T1FF couvrent environ 95 % de la population.
Recensement de la population	Le recensement fournit des données sur tous les citoyens canadiens, les résidents non permanents qui vivent au Canada et ceux qui sont temporairement à l'étranger. Les données sur le revenu sont recueillies auprès d'un échantillon aléatoire constitué d'un logement sur cinq, et des estimations pour la population totale sont établies au moyen de poids. (Le poids initial d'environ 5 est ajusté afin d'assurer une correspondance plus étroite entre les estimations de l'échantillon et les chiffres de population pour différentes variables telles que l'âge et le sexe.) Les données sur le revenu pour la population âgée de 15 ans ou plus sont tirées du fichier T1 pour les répondants consentants et recueillies sur un questionnaire papier ou via Internet pour les autres.

Tableau 2 Comparaison sommaire des populations visées (suite)

Système de comptabilité nationale (SCN)	Le SCN considère que les personnes et les ménages font partie du secteur des particuliers et entreprises individuelles (SPEI), et il traite ce secteur comme une seule unité. Outre les particuliers et les entreprises individuelles, ce secteur comprend les institutions sans but lucratif au service des ménages. Il s'agit des organismes sans but lucratifs, tels que les églises, les syndicats et les organismes caritatifs, ainsi que des caisses d'épargne et de crédit, des régimes de pensions en fiducie, des sociétés d'assurance-vie, des sociétés de secours mutuel et des compagnies mutuelles d'assurance générale. Cela signifie, par exemple, que les revenus de placements des caisses de retraite qui ne sont pas reçus directement par les particuliers, mais détenus en fiducie pour eux, sont inclus dans le revenu aux fins des comptes des revenus et des dépenses (CRD) pour le SPEI; ces revenus de placements ne seraient pas déclarés comme des revenus personnels. Les données sur le revenu sont tirées en partie du fichier T1 et en partie des feuillets de renseignements fiscaux que les payeurs remettent à l'ARC.

L'incidence de chacune de ces décisions d'inclure ou d'exclure des populations difficiles à joindre ou de choisir un groupe d'âge différent est relativement mineure à l'échelle du Canada. Cependant, ces écarts au niveau du concept de couverture sont souvent étudiés et peuvent être d'une grande importance si l'on s'intéresse à une population, à une région ou à une composante du revenu bien précise. Dans les cas où il est possible d'établir une estimation pour l'ensemble du Canada, l'incidence des décisions relatives à la couverture sur les données agrégées du revenu d'emploi et du revenu total est présentée au tableau 3.

Tableau 3 Incidence absolue et relative sur les gains et le revenu total de différentes restrictions quant à la couverture, 2005

		Revenu d'emploi		Revenu total	
	Toutes les personnes	Bénéficiaires	Montant agrégé	Bénéficiaires	Montant agrégé
	nombre	nombre	millions $	nombre	millions $
Canada[1]	31 612 897	18 201 265	660 724	24 423 160	866 973
Restrictions quant à la géographie					
Personnes qui vivent dans les territoires[1]	101 310	58 875	2 456	70 380	2 814
%	0,32	0,32	0,37	0,29	0,32
Personnes qui vivent dans les réserves[1,2]	343 290	126 535	2 675	216 255	3 919
%	1,09	0,70	0,40	0,89	0,45
Canadiens qui vivent à l'étranger (formules 2C)[1]	6 545	4 030	254	4 630	268
%	0,02	0,02	0,04	0,02	0,03
Déclarants de l'étranger[3]	15 940	8 700	554	12 210	580
%	0,05	0,05	0,08	0,05	0,07
Restrictions quant au type de logement					
Pensionnaires d'un établissement institutionnel[1]	371 870	..	..	..	..
%	1,18				
Membres d'une colonie huttérite[1]	30 670	..	..	..	..
%	0,10				

Tableau 3 Incidence absolue et relative sur les gains et le revenu total de différentes restrictions quant à la couverture, 2005 (suite)

	Toutes les personnes	Revenu d'emploi		Revenu total	
		Bénéficiaires	Montant agrégé	Bénéficiaires	Toutes les personnes
	nombre	nombre	millions $	nombre	millions $
Membres d'une colonie huttérite[3]	31 390	15 980	180	..	..
%	0,10	0,09	0,03		
Personnes qui vivent dans une base militaire (sauf à bord d'un navire)[1]	4 635	4 020	141	4 440	148
%	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02
Restrictions quant aux caractéristiques personnelles					
Moins de 15 ans[1]	5 582 265	..	..	..	..
%	17,66				
Moins de 15 ans[3]	5 620 550	28 160	96	48 020	230
%	17,78	0,15	0,01	0,20	0,03
15 ans le jour du recensement[1]	445 470	105 990	328	123 760	424
%	1,41	0,58	0,05	0,51	0,05
16 ans le jour du recensement mais 15 ans le 31 décembre 2005[1]	168 605	59 205	191	66 620	229
%	0,53	9,33	0,03	0,27	0,03
Immigrants admis en 2006[1]	78 815	..	..	..	..
%	0,25				
Immigrants admis en 2006[4]	14 300	6 780	181	10 160	216
%	0,05	0,04	0,03	0,04	0,02
Décès en 2005[3]	191 030	34 510	490	..	..
%	0,60	0,19	0,07		
Décès en 2005 et jusqu'au jour du recensement[3]	267 750	50 220	802	..	..
%	0,85	0,28	0,12		

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Source : Recensement de la population
2. Ne comprend pas les données du recensement pour une ou plusieurs réserves indiennes ou établissements indiens partiellement dénombrés.
3. Source : Fichier des particuliers T1. La colonne Toutes les personnes comprend l'ensemble des gens sur le fichier (déclarants et personnes à charge). Les autres comprennent principalement des déclarants seulement.
4. Source : Données adminstratives longitudinales. En fait, le revenu et les gains en 2004 pour les admissions de 2005 corrigés de l'effet de l'année partielle. Les admissions en 2006 n'étaient pas disponibles au moment de la production des chiffres.

Les programmes présentent en outre d'autres différences quant à leur couverture, qui se situent moins au niveau des concepts mais se rapprochent davantage d'une erreur de couverture ou d'une erreur de mesure. Des segments de la population peuvent être plus difficiles à joindre par certaines méthodes de collecte (par exemple, s'ils ne remplissent pas de déclaration de revenus ou ne retournent pas leur questionnaire du recensement). Le graphique 1 montre les différences observées empiriquement dans la couverture de la population selon la source des données pour les programmes fondés sur des micro-enregistrements, selon l'âge. Trois points attirent l'attention dans le graphique 1. Premièrement, la couverture des personnes de 20 à 40 ans dans le fichier T1FF et au recensement est inférieure à celle des autres segments de la population. L'EDTR compense partiellement le fait que cette population est difficile à joindre en procédant au calage des chiffres pour certains groupes d'âge à l'étape de la pondération. Deuxièmement, on observe un surdénombrement marqué dans le fichier T1FF pour les jeunes de 15 à 19 ans, qui résulte du double compte de certaines personnes ayant rempli une déclaration (peut-être avec revenu) qui ont été déclarées comme des personnes à la charge de leurs parents dans un autre logement. Troisièmement, la couverture de la

population de plus de 70 ans est inférieure en raison de l'exclusion des personnes qui vivent dans les établissements institutionnels ou les logements collectifs.

Graphique 1 Les personnes dans les bases de données varient selon la source et l'âge comparativement aux estimations démographiques de 2005

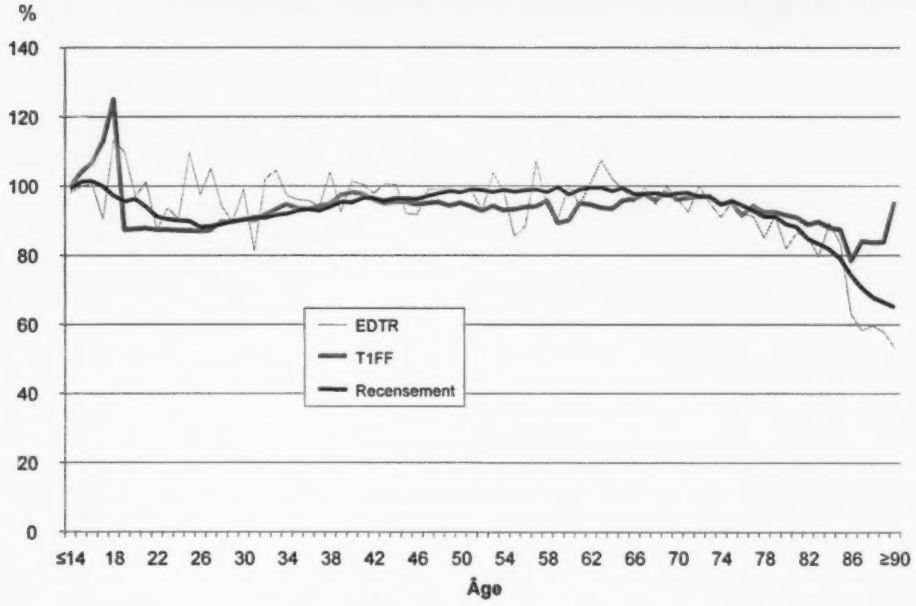

Il est relativement facile d'établir des profils de la couverture selon l'âge, tels que celui présenté au graphique 1, qui comparent des chiffres avec des estimations démographiques officielles. Il serait plus difficile de produire d'autres profils (par exemple, pour les nouveaux immigrants ou les Autochtones) à cause de restrictions lies à la disponibilité des données et à la taille de l'échantillon, même si ces profils présenteraient probablement des écarts encore plus grands entre les sources de données.

4. Source de données sur le revenu

Pour la première fois, les estimations du revenu de 2005 tirées de tous les programmes susmentionnés étaient basées en grande partie sur des données fiscales. Afin de réduire le fardeau de réponse et d'accroître la qualité des données, l'EDTR demande aux répondants, depuis 1994, la permission d'utiliser les données sur le revenu fournies sur leur déclaration T1 au lieu de recueillir cette information directement. Environ 80 % des répondants ont donné leur autorisation. Devant le succès de cette approche, on a fait de même au Recensement de 2006, et 82,4 % des répondants ont autorisé l'utilisation des données fiscales[11]. La principale source de données sur le revenu pour le fichier T1FF et les DAL est également le fichier T1. Enfin, les Comptes des revenus et des dépenses du SCN tirent les estimations du revenu pour le SPEI en grande partie de données administratives, dont les *Déclarations de revenus et prestations T1*.

L'utilisation de données sur le revenu tirées des dossiers fiscaux plutôt que de questionnaires d'enquête présente des avantages. D'abord, elle permet de réduire le fardeau de réponse, puisqu'elle évite de faire appel à la mémoire des répondants pour des données qui sont par ailleurs facilement accessibles. Ensuite, les données recueillies sont de meilleure qualité, car on estime que les dossiers fiscaux donnent

11. Pour connaître les taux d'autorisation obtenus les premières années de l'EDTR, consulter E. Abraham et coll., *Résultats de la demande d'utiliser les données d'impôt dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, Série de documents de recherche - Revenu, Statistique Canada, n° 75F0002MIF au catalogue – N° 002, mars 2001.

généralement un portrait plus exact de l'activité économique des répondants que les questionnaires d'enquête.

Le mode de collecte par enquête est particulièrement vulnérable aux erreurs de réponse, que ce soit à cause du refus ou de l'incapacité du répondant de fournir l'information demandée, ou d'une mauvaise interprétation de la question. Voici des exemples de ce type d'erreur : oublier un petit montant, déclarer un montant arrondi (à 100 $, 1 000 $ ou 5 000 $ près), ne pas déduire les amortissements pour un revenu d'un emploi autonome, etc.

En raison des exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les déclarants doivent suivre des directives précises lorsqu'ils remplissent leur déclaration de revenus. Ces directives, la présence de documents (feuillets de renseignements) remis par les employeurs ou les payeurs et la vérification par un spécialiste en déclarations et/ou par l'ARC contribuent à garantir que le revenu est déclaré de façon uniforme.

Cependant, les différences entre les deux modes de collecte ne sont pas tous en faveur des données fiscales. Certains répondants n'autorisent pas l'utilisation de leurs dossiers fiscaux lorsque cette option est offerte. Il peut en outre être difficile de trouver le bon dossier fiscal puisque le répondant ne fournit pas son numéro d'assurance sociale et qu'un couplage probabiliste des fichiers est nécessaire[12]. Le répondant n'a peut-être pas rempli de déclaration de revenus. Il y a également des problèmes d'ordre conceptuel pour mettre en correspondance les champs de données administratives avec les composantes du revenu souhaitées. Par exemple, certaines composantes du revenu ne sont pas imposables (ou elles le sont uniquement en partie) et peuvent ne pas figurer sur la déclaration de revenus[13]. D'autres composantes peuvent avoir un champ alloué pour la déclaration, mais comme elles ne sont pas essentielles au calcul de l'impôt sur le revenu, l'ARC ne les vérifie pas d'aussi près. Certaines prestations en nature offertes par les employeurs sont imposables et ont été acceptées en tant que revenu étant donné qu'il est difficile de séparer les composantes en nature sur les déclarations de revenus.

Il est également possible que le revenu ne soit pas déclaré en entier sur la déclaration T1, ce qui peut aussi être un problème touchant les enquêtes.

Bien que l'utilisation d'une méthode de collecte et d'un fichier source communs pour la plupart des enregistrements contribue à réduire les écarts dans les estimations produites par les différents programmes, il y a d'autres facteurs à l'origine des différences observées, qui sont décrits ci-après.

5. Composantes du revenu : explication de certains écarts

Dans la présente section, le revenu est divisé en ses composantes pour qu'il soit plus facile d'expliquer les écarts dans les estimations produites par les quatre programmes à l'étude. Les données qui sont comparées ici figurent à l'Annexe C et représentent des mesures agrégées normalisées pour les dix provinces[14]. Les territoires ont été exclus aux fins de la comparaison parce qu'ils ne font pas partie du champ d'observation de l'EDTR[15].

Gains / revenu d'emploi

Les gains, aussi appelés revenu d'emploi, constituent, et de loin, la principale composante du revenu. Ils se composent des salaires et traitements ainsi que du revenu d'un emploi autonome, qui seront examinés à tour de rôle.

12. Au Recensement de 2006, 89,1 % des répondants consentants ont été trouvés dans le fichier fiscal de 2005. Un taux légèrement plus élevé a été obtenu pour l'EDTR, car une vérification manuelle des liens incertains est possible étant donné la taille de l'échantillon.
13. C'est le cas des prestations pour enfants, des pensions d'invalidité des anciens combattants et des bourses d'études de moins de 3 000 $ en 2005.
14. Les données non ajustées publiées et les ajustements apportés sont présentés aux tableaux de l'Annexe B.
15. Les mesures pour l'ensemble du Canada sont présentées individuellement à l'Annexe B pour les sources qui le permettent.

Tableau 4 Comparaison du revenu d'emploi agrégé, 2005

Nom harmonisé	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN (CRD)[1]
	millions de dollars			
Revenu d'emploi	640 580	635 274	658 064	656 025
Salaires et traitements	585 081	592 120	611 059	605 467
Revenu net d'un emploi autonome	55 499	44 935	47 005	50 558
Revenu net d'un EA[1] agricole	2 497	1 205	2 120	1 210
Revenu net d'un EA[1] non agricole	53 002	43 730	44 885	49 348

1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.

Les salaires et traitements (déclarés aux lignes 101 et 104 de la déclaration T1) incluent, outre la rémunération ordinaire, le paiement des heures supplémentaires, les pourboires, les commissions, les primes et un certain nombre d'autres éléments.

Le chiffre non ajusté du SCN est beaucoup plus élevé, principalement parce que le chiffre qui est publié dans les *Comptes des revenus et dépenses* (n° 13-001 au catalogue) correspond aux salaires et traitements et au revenu supplémentaire du travail (RST). Le RST inclut les cotisations sociales à la charge des employeurs, notamment les cotisations patronales au RPC ou au RRQ, aux régimes d'indemnisation des victimes d'accidents du travail, aux régimes de pension et autres régimes d'avantages sociaux ainsi qu'aux allocations de retraite.

Comme on l'a dit précédemment, pour le SCN, les cotisations aux régimes de pension sont considérées comme un revenu, alors que les prestations reçues de ces régimes sont vues comme une réduction de l'actif. Les allocations de retraite sont considérées comme un revenu dans les trois sources même si elles sont habituellement versées de façon non récurrente. Cette décision est basée principalement sur des considérations pratiques parce que rien ne permet de les distinguer dans les données fiscales utilisées comme principale source.

Un second ajustement nécessaire consiste à ajouter les redevances, qui sont incluses dans les salaires et traitements pour l'EDTR, le recensement et le fichier T1FF (puisqu'elles sont déclarées à la ligne 104 de la déclaration T1) alors qu'elles sont comprises dans les intérêts, dividendes et revenus divers de placements pour le SCN. Tous les ajustements apportés aux données du SCN sont résumés à l'Annexe B.

Le chiffre agrégé ajusté du SCN se trouve ainsi beaucoup plus près des chiffres obtenus pour les trois autres programmes. Les salaires et traitements sont un peu plus élevés pour le recensement que pour l'EDTR ou le fichier T1FF, comme on peut le voir ci-dessus. L'écart est encore plus important si on tient compte du fait qu'en raison du sous-dénombrement net au recensement, le chiffre de population déclaré est inférieur de 2,8 % aux estimations officielles. On ne dispose d'aucune information permettant d'évaluer les niveaux de revenu de la population sous-dénombrée (s'ils étaient similaires, on pourrait s'attendre à ce que le chiffre agrégé soit inférieur de 2,8 %).

Les écarts observés pourraient s'expliquer par la classification erronée de la composante du revenu (des revenus provenant d'un emploi autonome peuvent être déclarés comme des salaires et traitements), par une erreur de saisie des montants déclarés sur papier ou par la déclaration de montants qui ne sont pas considérés officiellement comme des revenus par l'ARC. Les estimations publiées pour l'EDTR et le fichier T1FF sont très semblables. Le faible écart (moins de 1 %) pourrait être attribué à la variabilité d'échantillonnage ou au fait que l'EDTR exclut le revenu de certains groupes de personnes, comme le montre l'Annexe A (p. ex., les habitants des réserves indiennes, les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les militaires en casernement).

Le tableau 3 présente des statistiques de distribution pour les sources qui peuvent fournir des données désagrégées. Ces statistiques montrent que l'utilisation des mesures agrégées pour établir des comparaisons peut masquer des différences et des similitudes entre les estimations de différents points des distributions.

Par conséquent, la comparaison des données agrégées n'est pas suffisante pour relever les différences et rapprocher les sources de données pour tous les projets d'analyse[16].

Tableau 5 Statistiques de distribution des salaires et traitements selon la source pour le Canada (provinces uniquement), 2005

		Salaires et traitements					
		EDTR[1,2]	T1FF[1,2]	Recensement	SCN[1,3]	T1[1,4]	T4[1,5]
		nombre					
Bénéficiaires	nombre	16 691 700	16 042 110	16 702 425	..	16 395 200	16 042 670
Agrégés	milliers de $	585 878 670	590 349 648	611 059 104	605 467	578 750 560	602 573 254
Moyens	$	35 100	36 800	36 585	..	35 300	36 200
p5[6]	$	1 200	1 100	1 027	..	130	1 200
p10	$	3 000	3 200	3 000	..	1 700	3 100
p15	$	5 100	5 600	5 336	..	4 000	5 200
p20	$	7 600	8 000	7 895	..	6 500	7 600
p25	$	10 100	10 700	10 516	..	9 100	10 300
p30	$	13 100	13 600	13 653	..	12 000	13 200
p35	$	16 500	16 900	17 000	..	15 200	16 500
p40	$	20 000	20 300	20 447	..	18 600	19 900
p45	$	23 900	24 000	24 222	..	22 300	23 500
Médians	$	27 500	27 600	28 000	..	26 100	27 300
p55	$	31 000	31 300	31 569	..	30 000	31 000
p60	$	34 900	35 100	35 396	..	33 900	34 800
p65	$	38 800	39 300	39 645	..	38 000	38 900
p70	$	43 200	43 800	44 053	..	42 600	43 400
p75	$	48 400	49 000	49 325	..	47 800	48 500
p80	$	54 700	55 300	55 488	..	54 100	54 800
p85	$	62 000	63 100	63 198	..	62 000	62 500
p90	$	72 900	73 800	73 832	..	72 700	73 100
p95	$	90 000	92 100	92 000	..	90 900	91 100
p99	$	160 000	166 400	164 722	..	163 300	162 400

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.
2. Certains ajustements d'harmonisation ne pouvaient être effectués sur les micro-données. Les montants agrégés ne correspondent pas exactement à ceux présentés au tableau 4.
3. Les données du SCN étant accessibles uniquement sous forme agrégée, il est impossible de fournir une distribution.
4. Le fichier T1 contient les données brutes reçues de l'ARC (sans les déclarants décédés); la principale différence par rapport au T1FF est la présence de montants de 1 $ dans les champs de plusieurs centaines de milliers d'enregistrements. Pour l'EDTR et le T1FF, ces montants ont été fixés à zéro, et au recensement, ils ont été imputés au moyen des caractéristiques du travail et d'autres caractéristiques personnelles.
5. T4 représente les feuillets remplis par les employeurs qui sont conservés par l'ARC; ils ont été agrégés par personne (selon le numéro d'assurance sociale) et arrondis à 100 $ près.
6. Niveau du 5e percentile.

Le revenu d'un emploi autonome est la deuxième composante des gains.

Le revenu d'un emploi autonome non agricole correspond aux recettes brutes tirées d'une entreprise non constituée en société ou de l'exercice d'une profession non agricole, dont sont soustraites les dépenses

16. Les statistiques de distribution et les statistiques semi-agrégées feront l'objet d'une analyse de comparaison à venir.

d'exploitation telles que les salaires, les loyers et l'amortissement. Encore une fois, l'estimation tirée des Comptes des revenus et des dépenses du SCN est considérablement plus élevée, la raison étant, comme on l'a précédemment indiqué, que le SCN considère les propriétaires de maison comme des travailleurs autonomes et leur attribue un revenu imputé équivalant au loyer qu'ils percevraient s'ils louaient leur logement. L'EDTR, le fichier T1FF et le recensement n'incluent pas une telle valeur dans leurs mesures du revenu. De plus, le SCN inclut les autres revenus de loyers dans le revenu d'un emploi autonome, alors que l'EDTR et le recensement les considèrent des revenus de placements, et le fichier T1FF, d'autres revenus (voir les rapprochements des sources à l'Annexe B). Les ajustements qu'il faut apporter au revenu d'un emploi autonome non agricole dans le SCN sont rapportés à l'Annexe B.

Là encore, les ajustements apportés réduisent l'écart entre cette estimation et celles des trois autres programmes. Le chiffre agrégé du revenu d'un emploi autonome de l'EDTR reste plus élevé que les chiffres ajustés des autres sources – il est possible que le calage de l'EDTR dans les catégories de revenu explique en partie l'apparent surdénombrement des travailleurs autonomes (ils sont regroupés avec les non-salariés sous-représentés). Il s'agit d'un domaine d'étude à explorer.

Le revenu d'un emploi autonome agricole correspond aux recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation. Les recettes brutes comprennent les avances en espèces, les dividendes reçus de coopératives, les remises et les paiements de soutien aux entreprises agricoles. La valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, est incluse dans l'estimation du SCN, mais est exclue des estimations des autres programmes. Ce revenu en nature représentait une proportion relativement faible du revenu agricole net total en 2005 (126 millions de dollars[17]).

Le tableau ci-après présente des données tirées de la publication de la Division de l'agriculture intitulée *Revenu agricole net*[18]. Le chiffre pouvant être comparé avec les estimations de l'EDTR, du fichier T1FF et du recensement est **1 571 127 000 $**, qui est calculé en soustrayant le revenu en nature (126 261 000) du revenu net réalisé (1 697 388 000).

Tableau 6 Composantes du revenu agricole net, 2005

	2005
	milliers de dollars
Revenu comptant total	36 683 856
Moins : Dépenses d'exploitation après remises	30 497 956
Égale : Revenu net comptant	6 185 900
Plus : Revenu en nature[1]	126 261
Moins : Frais d'amortissement	4 614 773
Égale : Revenu net réalisé	1 697 388
Plus : Variation de la valeur des stocks[1]	589 012
Revenu net total	2 286 400

1. Exclu de l'EDTR, du recensement, du T1FF
Source : Division de l'agriculture, *Revenu agricole net*, n° 21-010 au catalogue, novembre 2007.

Ce chiffre est assez près de celui du fichier T1FF, mais il est de beaucoup inférieur à l'estimation tirée de l'EDTR. La variabilité d'échantillonnage pourrait expliquer cet écart. Comme la population agricole est relativement petite, les personnes touchant un revenu agricole dans l'échantillon de l'EDTR doivent être peu nombreuses. C'est pourquoi le coefficient de variation de cette estimation est plutôt élevé (16 % ou plus) et que le chiffre publié est accompagné d'une note indiquant que l'estimation doit être utilisée avec

17. Statistique Canada, *Revenu agricole net*, n° 21-010 au catalogue, novembre 2007, page 13.
18. Statistique Canada, *Revenu agricole net*, n° 21-010 au catalogue, novembre 2007.

prudence. On ne peut pas dire que cette estimation est significativement différente de celle du recensement, mais les deux sont plus élevées que celles du fichier T1FF et du SCN.

Revenu de placements

Pour l'EDTR, le fichier T1FF et le recensement, le concept de revenu de placements est très similaire : il comprend les dividendes, les intérêts de dépôts, de comptes d'épargne, d'obligations, de débentures, de bons du Trésor et de prêts, et diverses autres formes de revenu de placements[19]. Le revenu de loyers est inclus pour l'EDTR et le recensement, mais non pour le fichier T1FF et le SCN. Les estimations du revenu de placements agrégé pour le recensement et le fichier T1FF sont très semblables lorsque rajustés pour les loyers nets reçus, mais celle de l'EDTR leur est inférieure d'environ 20 %. Cet écart peut être attribuable en partie à la variabilité d'échantillonnage et à la révision de la pondération visant à réduire l'incidence de valeurs aberrantes, mais il peut également découler de la difficulté à joindre les bénéficiaires d'un revenu très élevé dans le contexte d'une enquête.

Tableau 7 Comparaison du revenu de placements agrégé, 2005

Nom harmonisé	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN (CRD)[1]
	millions de dollars			
Revenu de placements	29 012	38 883	37 755	39 812

1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.

Le tableau ci-dessus montre que l'estimation produite par le SCN est beaucoup plus élevée que celles des trois autres programmes. La raison en est, on l'a déjà mentionné, qu'elle inclut les intérêts courus pendant l'année au profit des institutions sans but lucratif au service des ménages (principalement les régimes de pension d'employeurs, les REER et les compagnies d'assurance-vie), puisque ces gains de placement sont considérés comme des revenus au moment où ils sont générés. Pour l'EDTR, le fichier T1FF et le recensement, ces montants ne sont considérés comme des revenus que lorsque des prestations sont versées à partir de ces régimes. Le SCN inclut également dans le revenu de placements l'intérêt sur les placements fait par d'autres « associations de particuliers ». Lorsque ces montants sont soustraits de l'estimation du revenu de placements du SCN, le résultat est très similaire aux estimations produites par le fichier T1FF et le recensement. Des travaux sont en cours dans le SCN afin d'élaborer un compte satellite des pensions qui présenterait les flux entrants et sortants de ces institutions[20].

Revenu de retraite

Les pensions de retraite comprennent tout revenu régulier reçu à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs ou du versement de cotisations à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Ce revenu peut être reçu sous diverses formes : rente, pension ou fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) Les paiements forfaitaires ne sont pas compris; cependant, dans le cas des données tirées des déclarations de revenus, le revenu de REER déclaré à la ligne 129 est inclus si la personne est âgée de 65 ans ou plus[21]. Sont également incluses les pensions versées aux veufs ou veuves ou aux enfants de pensionnés décédés.

19. Le revenu de placements ne comprend pas les gains en capital, comme il est indiqué à la section 1.
20. L'article intitulé « Résultats provisoires du Compte satellite des pensions, 1990 à 2007 » dans la publication *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens* (13-605-X) présente une série chronologique portant sur les actifs de retraite.
21. La raison en est que le revenu de REER déclaré à la ligne 129 pourrait être un retrait ou une rente. Si la personne a moins de 65 ans, on suppose que le montant est un retrait et n'est donc pas considéré comme un revenu, puisqu'il n'est pas versé de façon régulière.

Tableau 8 Comparaison du revenu de retraite agrégé, 2005

Nom harmonisé	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN (CRD)[1]
	millions de dollars			
Revenu de retraite	58 993	56 465	56 906	.

. indisponible pour toute période de référence
1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.

Au Recensement de 2006, le traitement a été légèrement différent de celui de l'EDTR et du fichier T1FF : une procédure supplémentaire visait à soustraire du revenu les transferts forfaitaires vers les REER. Ces transferts sont indiqués sur la déclaration de revenus et peuvent provenir de retraits du REER, d'un revenu de pension ou des autres champs de revenu sur la déclaration. D'un point de vue conceptuel, ils ne constituent pas un revenu puisqu'ils représentent des déplacements d'un outil d'épargne vers un autre. Cet ajustement aura pour effet de réduire le revenu de retraite agrégé étant donné qu'il diminue les montants déclarés comme revenu de pension et retraits du REER (ils sont comptés comme un revenu uniquement pour les personnes de 65 ans et plus).

Le concept de revenu de retraite est essentiellement le même pour l'EDTR, le fichier T1FF et le recensement, et les estimations sont également à peu près identiques, bien que celle du recensement soit légèrement inférieure aux deux autres, ce qui pourrait s'expliquer en partie par les techniques de traitement modifiées. Comme on l'a dit plus tôt, le SCN ne considère pas les pensions comme un revenu au moment où les prestations sont versées, mais plutôt au moment où les cotisations sont faites et les gains de placements s'accumulent. Il est donc difficile d'arriver à des estimations qui peuvent être comparées ou rapprochées.

Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux comprennent tous les paiements de transfert versés par des programmes fédéraux, provinciaux ou municipaux de soutien du revenu à certains groupes, tels que les personnes âgées, les familles et les victimes d'accidents du travail. La liste des principaux programmes figure dans le tableau ci-après. Pour le SCN, cette composante inclut également les transferts versés aux « associations de particuliers » (p. ex., associations d'assistance mutuelle ou associations autochtones). Elle comprend aussi les bourses d'études et les subventions de recherches[22], qui sont incluses dans les composantes « Autre revenu » ou « Revenu d'emploi » pour les trois autres programmes. On peut donc difficilement comparer l'estimation du SCN avec celles de l'EDTR, du fichier T1FF et du recensement. Il n'est cependant pas étonnant qu'elle soit beaucoup plus élevée que ces dernières.

22. Pour les programmes autres que le SCN, les bourses d'études sont incluses dans la composante Autre revenu, alors que les subventions de recherches nettes sont comprises dans les salaires et traitements.

Tableau 9 Comparaison des transferts gouvernementaux agrégés, 2005

Nom harmonisé	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN (CRD)[1]	Données administratives[2]
	millions de dollars				
Transferts gouvernementaux	**96 633**	**97 969**	**95 591**	**110 394**	.
Prestations pour enfants	**10 153**	**11 204**	**11 278**	**11 664**	.
Prestations fédérales pour enfants	7 [illegible]	9 139		9 139	9 139
Prestations provinciales pour enfants	[illegible]	[illegible]	.	[illegible]	[illegible]
SV et SRG	26 558	27 152	25 927	25 996	29 052
Prestations du RPC et du RRQ	28 705	30 144	29 018	29 261	31 614
Prestations d'assurance-emploi	12 688	12 134	11 978	12 616	13 398
Autres transferts gouvernementaux	20 402	17 334	17 390	30 858	.
Crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)	3 154	3 051	.	3 462	.
Indemnités pour accident du travail	5 001	4 559	.	5 201	4 970
Assistance sociale	8 616	8 076	.	13 313	9 163
Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux	1 758	1 647	.	.	.
Pensions et allocations militaires et transferts divers	1 873	.	.	.	.

. indisponible pour toute période de référence

1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.
2. Les données administratives n'ont pas été ajustés conceptuellement et leurs sources sont présentées ci-après au tableau 10.

Outre les estimations des quatre programmes faisant l'objet du présent rapport, le tableau des transferts gouvernementaux présenté ci-dessus inclut des données tirées de sources administratives. Ces données ne sont pas fournies pour toutes les composantes des transferts, mais des totalisations spéciales peuvent être produites pour plusieurs d'entre elles à partir de divers feuillets de renseignements fiscaux fournis par l'ARC. Ces feuillets, qui sont utilisés par les bénéficiaires d'un revenu pour remplir leur déclaration de revenus, sont généralement produits par le payeur, qui en remet également un exemplaire à l'ARC.

Dans le cas des autres petits programmes gouvernementaux, il peut être impossible d'obtenir des données tirées de micro-enregistrements (surtout si les montants ne sont pas imposables), et elles peuvent difficilement être mesurées ou imputées avec précision dans le cadre d'une enquête. Le SCN peut toutefois les inclure dans les comptes gouvernementaux étant donné que le montant total de chaque programme peut être plus aisément connu.

Tableau 10 Sources de données administratives pour les composantes des transferts gouvernementaux

Composante des transferts gouvernementaux	Sources de données administratives
SV / SRG / ALL	T4A (OAS) – Relevé de la sécurité de la vieillesse
RPC / RRQ	T4A (P) – État des prestations du RPC
Prestations fédérales pour enfants (PFCE et SPNE)	Fichier administratif de la PFCE fourni par l'ARC
Prestations provinciales et territoriales pour enfants	Rapport annuel[1]
Prestations d'assurance-emploi (AE)	T4E – État des prestations d'assurance-emploi et autres prestations
Indemnités pour accidents du travail	T5007 – État des prestations (indemnités pour accidents du travail et prestations d'assistance sociale)[2]
Crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)	Fichier administratif du CTPS fourni par l'ARC pour 2007 mais non pour 2005
Assistance sociale	T5007 – État des prestations (indemnités pour accidents du travail et prestations d'assistance sociale)[2]

1. Il ne s'agit pas d'un fichier administratif, mais les sources utilisées sont principalement des rapports administratifs (*La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape 2006*); des ajustements spéciaux ont été nécessaires pour convertir les années de programme en années civiles et ajouter les données de la Régie des rentes du Québec pour le programme de soutien aux enfants du Québec.
2 Il peut arriver que des erreurs dans les données indiquant des montants élevés gonflent légèrement les données agrégées provenant de cette source.

Les fichiers administratifs assurent généralement une couverture complète des montants versés au cours de l'année (bien que cela reste à vérifier dans le cas de l'assistance sociale) et se rapprochent ainsi davantage du concept du SCN étant donné que la couverture des autres sources est limitée en ce qui touche les personnes décédées, les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les résidents des logements collectifs. Le fichier T1FF est moins touché, étant donné que le revenu d'une personne décédée est attribué au conjoint survivant, s'il y a lieu. Ce fichier est en outre considéré comme ayant une couverture relativement bonne des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Le SCN utilise la plupart de ces sources administratives pour produire ses estimations, lesquelles sont par conséquent très semblables. Les estimations légèrement inférieures produites par le fichier T1FF sont peut-être attribuables aux non-déclarants ou aux déclarants retardataires. On s'attendrait à ce que les estimations produites par l'EDTR et le recensement soient plus comparables à celles du fichier T1FF, puisque les données fiscales constituent la principale source pour les trois programmes. C'est effectivement le cas, bien que les estimations de l'EDTR et du recensement soient un peu inférieures à celles du fichier T1FF (généralement de moins de 5 %). Pour plusieurs programmes s'adressant principalement aux personnes âgées (tels que SV / SRG / ALL et RPC / RRQ), l'écart pourrait être principalement attribuable à deux facteurs : les bénéficiaires d'un revenu qui sont décédées au cours de l'année (ou avant le jour du recensement dans le cas du recensement) et les personnes qui vivent dans un établissement institutionnel (résidences pour personnes âgées, maisons de repos, etc.), qui sont généralement exclues de la population de l'EDTR et du recensement (questionnaire complet). Des options de traitement de l'EDTR et du recensement calculent en outre les prestations et les attribuent comme si le taux de participation était de 100 %.

Une autre différence conceptuelle tient du fait que les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse et de l'assurance-emploi peuvent avoir à faire des remboursements basés sur leurs ressources lorsqu'ils remplissent leur déclaration de revenus. Il est possible de n'inclure comme revenu que la part qui ne sera

pas remboursée au moment de la soumission de la déclaration (comme c'est le cas pour le recensement et l'EDTR) ou d'utiliser le montant complet et d'augmenter l'impôt payé du montant des remboursements de ces prestations (comme c'est le cas pour le fichier T1FF et le SCN), ce qui a une incidence sur les composantes, les transferts gouvernementaux totaux et le revenu total. Peu importe la méthode de calcul choisie pour un programme statistique donné, les concepts de revenu après impôt sont identiques pour tous les programmes. Pour les programmes d'assurance-emploi, les montants remboursés au moment de la déclaration correspondent à 1 % du total des prestations payées. Pour les remboursements de la PSV, ça correspond à 3 % des pensions payées.

En ce qui touche les prestations pour enfants, l'estimation publiée pour le fichier T1FF est inférieure à [illegible] programmes provinciaux et territoriaux dans une autre catégorie avec les crédits d'impôt provinciaux et territoriaux. L'estimation du fichier T1FF pour les crédits d'impôt provinciaux et territoriaux est par conséquent plus élevée que celle de l'EDTR. Suite à l'ajustement, les données de l'EDTR paraissent presque 10 % moins élevés que les estimations des autres programmes. La plupart des différences proviennent de la composnate des prestations pour enfants fédérales.

Dans la catégorie Autres transferts gouvernementaux, l'EDTR et le fichier T1FF produisent des estimations pour certaines sous-composantes (p. ex., indemnités pour accidents du travail, assistance sociale et crédits d'impôt) au moyen de données fiscales ou d'autres sources administratives; dans le cas de l'EDTR, les répondants n'ayant pas autorisé l'utilisation de leur déclaration de revenus sont invités à déclarer le montant qu'ils reçoivent pour chacun de ces programmes. En revanche, le recensement comporte une seule question pour l'ensemble des autres transferts gouvernementaux, assortie d'exemples de programmes à considérer; une erreur de réponse est donc possible, car les répondants peuvent oublier de déclarer certains éléments de ce revenu.

D'autres différences peuvent également être observables dans les tableaux en raison des pratiques adoptées pour leur publication. Dans les tableaux du fichier T1FF, les données sur le revenu sont supprimées pour les situations atypiques, par souci de confidentialité, même au niveau le plus agrégé pour l'ensemble du Canada. Par exemple, les personnes n'ayant pas d'enfant à la fin de l'année sont présumées ne pas avoir reçu de prestations pour enfants même si cela est possible si l'enfant est décédé ou si la garde de l'enfant a changé au cours de l'année. L'ensemble de données conserve les valeurs initiales afin que des totalisations personnalisées puissent être établies avec les données atypiques à des fins d'analyse spéciale.

Autre revenu

La catégorie résiduelle Autre revenu inclut des composantes qui varient beaucoup, ce qui cause des problèmes de classification et de comparabilité entre les programmes de statistiques du revenu. Par exemple, la catégorie Autre revenu dans les estimations du fichier T1FF inclut les revenus nets de loyers et les revenus d'une société en commandite, alors que ces revenus sont considérés comme des revenus de placements dans les autres sources. Ces deux composantes peuvent être mesurées et réaffectées, mais d'autres écarts sont plus difficiles à rapprocher. Dans les données fiscales, divers éléments sont déclarés à la ligne 130 de la déclaration de revenus sous la rubrique Autre revenu, et ceux-ci peuvent inclure avec le revenu du marché des transferts gouvernementaux tels que des bourses d'études aux montants élevés. Autre exemple : les transferts dans un REER peuvent parfois figurer dans cette catégorie. Les procédures du recensement éliminent les montants reconnus comme étant des transferts vers un régime enregistré.

Tableau 11 Comparaison d'autre revenu agrégé, 2005

Nom harmonisé	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN (CRD)[1]
	millions de dollars			
Autre revenu	19 188	16 908	15 817	.

. indisponible pour toute période de référence

1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.

Les procédures du fichier T1FF identifient les conjoints non déclarants mentionnés sur la déclaration de leur conjoint. Le revenu net peut être déclaré sur la déclaration du conjoint déclarant. Si aucun feuillet T4 n'est soumis par l'employeur, ce revenu est ensuite habituellement classé de façon plutôt arbitraire dans la catégorie Autre revenu[23]. En 2005, 196 millions de dollars furent classées de cette façon.

Une partie du chiffre de l'EDTR comprend des montants de revenu déclarés dans une catégorie fourre-tout avec la description donnée par le répondant (1 546 millions de dollars en 2005). En 2005, les champs des composantes supplémentaires n'ont pas été codés et les montants ont été classés dans la catégorie Autre revenu.

Ces différences peuvent contribuer à expliquer pourquoi l'estimation du recensement est inférieure aux deux autres, mais elles n'expliquent peut-être pas tout. Le fichier T1FF se distingue du recensement et de l'EDTR quant au traitement des pensions alimentaires reçues. Le fichier T1FF tient compte de la partie imposable des paiements reçus alors que le recensement et l'EDTR tentent de mesurer le transfert total.

Dans le SCN, les montants de cette composante sont considérés pour la plupart comme des transactions entre des agents dans le secteur des particuliers et entreprises individuelles, de sorte qu'ils ne sont pas inclus dans le revenu personnel puisqu'ils ne proviennent pas d'autres secteurs de l'économie.

Revenu total

L'écart entre la mesure la plus faible et la mesure la plus élevée du revenu total agrégé selon l'EDTR, le recensement et le fichier T1FF est d'environ 2,4 %. L'estimation du recensement est quelque peu supérieure à celles de l'EDTR et du fichier T1FF; certaines des raisons ont été examinées lors de l'étude de chacune des composantes (telles que les gains).

Tableau 12 Comparaison du revenu total agrégé, 2005

Nom harmonisé	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN (CRD)[1]
	millions de dollars			
Revenu total	844 406	847 952	864 163	.

. indisponible pour toute période de référence
1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.

Pour le SCN, le chiffre comparable n'est pas calculé en raison des différences conceptuelles liées à la façon de traiter les transferts effectués entre différents agents du secteur des particuliers et entreprises individuelles.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu n'est pas une composante du revenu, mais il est utile pour évaluer le montant dont disposent les ménages pour les dépenses de consommation courante et l'épargne. Les concepts d'impôt sur le revenu sont assez semblables d'un programme à l'autre. La période de référence constitue cependant une différence importante.

23. Font exception les cas où on présumé que le conjoint non déclarant est âgé de plus de 65 ans. Tout montant jusqu'à concurrence du montant de base de la SV (5 706 $ en 2005) est classé dans le champ SV / SRG, et le montant résiduel, s'il y a lieu, est inclus dans le champ Autre revenu. Le revenu net déclaré sur la déclaration du conjoint n'est pas ajusté pour inclure d'éventuelles déductions au titre des REER, cotisations de retraite, cotisations syndicales, frais de garde d'enfants, etc. avant le calcul.

Tableau 13 Comparaison de l'impôt sur le revenu agrégé, 2005

Nom harmonisé	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN (CRD)[1]
	millions de dollars			
Impôt sur le revenu	145 294	152 974	153 160	163 936
Impôt sur le revenu fédéral	88 943	93 375	.	.
Impôt sur le revenu provincial	56 352	59 599	.	.

. Indisponible pour une période de référence précise
1. Consulter la signification [illegible]

Le concept utilisé pour les trois programmes micro-économiques (EDTR, recensement et fichier T1FF) est l'impôt sur le revenu de l'année de référence, qu'il ait été payé au cours de l'année civile ou au moment de la soumission de la déclaration (habituellement le printemps suivant). Par exemple, un montant payé en avril de l'année de référence pour le solde d'un passif d'impôt de l'année précédente n'est pas pris en considération.

Pour des considérations d'ordre pratique et de qualité, la période de référence du SCN est différente, on emploie une comptabilité de caisse plutôt que de référer à la période d'activité économique : tous les montants payés au cours de l'année au titre de l'impôt sur le revenu sont comptés, qu'il s'agisse de passifs passés, présents ou futurs, nets du remboursement de trop-payés pour une année précédente. Cette situation génère des discordances entre les programmes et rend plus difficile le rapprochement avec les données du SCN. Ces discordances seraient plus grandes pendant les périodes où les taux d'imposition ou l'activité économique sont plus variables.

Au Québec, en Ontario et en Alberta, certains montants sont recueillis avec la déclaration de revenus mais libellés séparément à titre d'impôt-santé. Ils sont inclus dans le concept d'impôt sur le revenu. Les autres provinces peuvent avoir un programme de cotisation distinct pour leur régime d'assurance-maladie, mais si ces montants ne sont pas recueillis sur les déclarations de revenus, ils ne sont pas inclus dans l'impôt sur le revenu. Comme on l'a déjà dit, les remboursements de prestations de programmes sociaux (tels que l'assurance-emploi et la sécurité de la vieillesse) sont considérés selon l'EDTR et le recensement comme des réductions des prestations aux programmes, mais pour le fichier T1FF et le SCN, ils sont inclus en tant que revenu et impôt équivalent.

Il est relativement difficile d'obtenir des chiffres exacts pour l'année complète en posant les questions directement sur un questionnaire (bien souvent, les répondants déclarent uniquement les remboursements ou les paiements finals). Il est donc difficile de mesurer le revenu après impôt pour les programmes faisant appel uniquement aux répondants. Puisque tous les programmes examinés ici sont maintenant basés sur des données administratives ou sur un mode mixte de collecte, ce problème n'est plus aussi évident, mais on fait toujours appel aux répondants pour une partie de l'échantillon dans les enquêtes.

Au cours du traitement, il faut imputer les impôts redevables au gouvernement du Québec. Ce calcul est complexe et nécessite certaines approximations puisque Statistique Canada n'a pas accès dans le fichier fédéral à tous les intrants utilisés par le ministère du Revenu du Québec, et certaines déductions figurent uniquement sur les déclarations provinciales. Ce problème ne se pose pas lorsqu'on calcule uniquement une mesure agrégée, notamment pour le SCN, puisque des rapports sur les recettes fiscales agrégées sont fournis par les autorités provinciales.

Par ailleurs, le recensement n'offre pas de chiffres désagrégés pour l'impôt fédéral et l'impôt provincial pour 2005, et le SCN doit consulter des comptes distincts pour diviser le chiffre agrégé.

Il reste un problème de cohérence interne commun à tous les programmes, qui se pose lorsqu'on veut comparer l'impôt sur le revenu au revenu total. Le concept de revenu total que nous avons élaboré peut inclure des éléments non imposables (comme les prestations pour enfants, l'assistance sociale, etc.) et

exclure des éléments imposables pris en compte par l'ARC (comme les gains en capital et les retraits d'un REER). Le calcul des taux d'imposition doit donc être soumis à la discussion.

Revenu après impôt

Par construction, avec le revenu total et l'impôt sur le revenu payé, l'EDTR, le fichier T1FF et le recensement calculent une mesure du revenu après impôt. Ces trois programmes utilisent un concept de revenu après impôt qui est identique. Toutefois, alors que les estimations de l'EDTR et du fichier T1FF sont assez semblables (écart de l'agrégat de moins de 1 %), l'estimation du recensement est considérablement plus élevée. Cette différence est attribuable aux montants plus élevés du revenu total et peut être liée à des problèmes de couverture [illegible] statistiques. Comme le revenu total n'est pas équivalent dans le SCN, le concept de revenu après impôt qui pourrait être calculé ne le serait pas non plus.

Tableau 14 Comparaison du revenu après impôt agrégé, 2005

Nom harmonisé	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN (CRD)[1]
	millions de dollars			
Revenu après impôt	699 112	695 008	711 003	.

. indisponible pour toute période de référence

1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.

Le revenu après impôt est une mesure utile pour analyser les ressources financières (généralement des familles ou des ménages) après l'obtention des transferts gouvernementaux et le paiement des impôts. Les bases de données fournissent également d'autres mesures spéciales qui diffèrent du revenu après impôt ou du revenu total. Par exemple, le revenu disponible est le revenu après impôt dont sont soustraites les dépenses jugées obligatoires (cotisations aux régimes de pensions publics et privés, frais de services de garde d'enfant nécessaires pour occuper un emploi, dépenses de santé personnelles, pension alimentaire, etc.). Dans le fichier T1FF, une autre version du revenu total qui correspond à la ligne 150 de la déclaration de revenus permet une analyse selon un cadre conceptuel fondé sur les données fiscales.

6. Répartitions des revenus et revenu de la famille

L'examen des données agrégées sur le revenu a permis de faire ressortir certaines des différences importantes entre les programmes statistiques et de déterminer les précautions à prendre au moment de l'analyse. Toutefois, l'analyse n'est pas toujours effectuée au niveau agrégé; de fait, elle porte souvent sur des données désagrégées[24]. Les différences observées en comparant des montants agrégés peuvent s'appliquer ou non aux statistiques désagrégées. D'autres incohérences peuvent en outre être découvertes.

Afin que la comparaison soit utile pour tous les types d'analyse, il se pourrait donc qu'elle doive être refaite au niveau des particuliers (habituellement pour les gains ou le revenu du marché, mais aussi pour une composante donnée ou le revenu total) et au niveau des familles ou des ménages (habituellement pour le revenu total ou le revenu après impôt).

Le SCN ne vise pas l'obtention de données désagrégées; il n'est question que du SPEI dans son ensemble, de sorte que cette source doit être exclue de toute analyse de répartition.

L'EDTR, le recensement et le fichier T1FF permettent d'utiliser certains types de familles comme niveaux d'agrégation établis en prenant les particuliers comme unité élémentaire. Lorsque c'est possible, l'unité

24. Par exemple, les répartitions des revenus des familles ou des ménages peuvent servir à étudier l'inégalité des revenus ou à élaborer des mesures du faible revenu.

d'analyse privilégiée est souvent la famille économique[25]; l'EDTR et le recensement axent leurs analyses sur ces unités. D'autres sources peuvent exiger que l'unité d'analyse soit le ménage ou, dans le cas des données administratives telles que le fichier T1FF, la famille de recensement.

Par conséquent, il ne sera possible d'améliorer la comparaison au niveau micro-économique que pour les trois sources fondées sur une perspective micro-économique.

25. Par famille économique, on entend toutes les personnes habitant dans le même logement qui sont apparentées par le sang ou par alliance. Les personnes qui vivent seules ou uniquement avec des personnes non apparentés sont considérées comme des personnes hors famille de recensement (parfois appelées personnes seules dans les anciens documents).

Annexe A

Tableau A Comparaison des populations visées, 2005

	EDTR[1]	T1FF[2]	Recensement	SCN[2]
Population visée	**Échantillon d'environ 30 000 ménages (deux panels de 15 000). Certaines exclusions (voir [illegible] constituant moins de 5 % de la population.**	**Personnes ayant rempli une déclaration de revenus T1 et familles admissibles à la prestation fiscale canadienne pour enfants, plus les conjoints non déclarants et les enfants. Représente environ 95 % de la population.**	**Citoyens canadiens, immigrants reçus vivant au Canada ou temporairement à l'étranger, plus les résidents non permanents vivant au Canada. Questions sur le revenu posées à 20 % des ménages.**	**SPEI[2] dans son ensemble, et non des personnes en particulier. [illegible] créées à partir de données d'enquête et de données administratives.**
Chiffre de population	25 583 000 16 ans et + 31 516 000 tous	23 951 820 déclarants 31 099 150 déclarants et personnes à charge	25 664 220 15 ans et + 31 241 030 tous	*sans objet*
Taille de l'échantillon	56 320 16 ans et + 69 600 tous	Voir ci-dessus	5 270 000 15 ans et + 6 470 000 tous	*sans objet*
Variations quant à la géographie				
- Résidents des réserves indiennes	Exclus	Inclus[3]	Inclus[4]	Revenu inclus
- Résidents des territoires	Exclus	Inclus	Inclus	Revenu inclus
- Canadiens vivant à l'extérieur du Canada	Exclus	Exclus, sauf si l'adresse de la déclaration est au Canada ou si le conjoint vit au Canada	Fonctionnaires canadiens (et leur famille) temporairement en poste à l'étranger	Non
Variations quant au type de logement				
- Pensionnaires d'un établissement institutionnel	Exclus	Inclus	Exclus[5]	Revenu inclus
- Membres d'une colonie huttérite	Inclus	Inclus	Revenu de ce groupe fixé à 0 $	Revenu inclus
- Militaires en casernement	Exclus	Inclus	Inclus	Revenu inclus
Variations quant aux caractéristiques personnelles				
- Exclusions en fonction de l'âge (selon les données sur le revenu de 2005)	Exclusion du revenu des personnes âgées de moins de 16 ans au 31 décembre 2005	Inclusion des déclarants de tous âges.	Exclusion du revenu des personnes âgées de moins de 15 ans au 16 mai 2006	Aucune exclusion
- Personnes décédées en 2005 (selon les données sur le revenu de 2005)	Exclusion des personnes décédées et de leur revenu	Exclusion des personnes décédées; s'il y a un conjoint survivant, le revenu de la personne décédée lui est attribué	Exclusion des personnes décédées et de leur revenu	Inclusion de tous les revenus en 2005
- Personnes décédées entre le 1er janvier et le 16 mai 2006	Inclusion des personnes et de leur revenu en 2005	Inclusion des personnes et de leur revenu en 2005	Exclusion des personnes et de leur revenu en 2005	Inclusion de tous les revenus en 2005

Tableau A Comparaison des populations visées, 2005 (suite)

	EDTR[1]	T1FF[1]	Recensement	SCN[1]
- Nouveaux immigrants	Sous-dénombrés à cause de la méthode d'échantillonnage longitudinal	Inclusion uniquement s'ils ont rempli une déclaration de revenu	Exclusion du revenu de 2005 pour ceux qui ont été reçus après le 31 décembre 2005 même s'ils étaient au Canada	Revenu inclus
Taux de réponse	73,3 %	Non mesuré	97,0 %	*sans objet*
Taux d'imputation pour la non-réponse totale au revenu	2,7 %	0,0 %	3,0 %	*sans objet*
Taux d'imputation pour la non-réponse partielle	23,5 %	7,7 %	29,3 %	*sans objet*
Calage / glissement	Estimations démographiques, estimations des ménages et des familles, classes de personnes gagnant un revenu (T4). 15,2 % du glissement au niveau des personnes est corrigé.	Aucun calage	Ajustement en fonction de la non-réponse (3,0 %), et calage des données du questionnaire long en fonction des chiffres de population, mais il y a quand même un sous-dénombrement net de 2,8 %	Vise les données administratives Doit être en équilibre avec d'autres éléments du SCN
Géographie	Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement (RMR)	Canada, provinces et territoires et régions géographiques (code postal) très détaillées	Canada, provinces et territoires et régions géographiques normalisées très détaillées	Canada et provinces et territoires dans les comptes économiques provinciaux (CEP)

1. Consulter la signification des acronymes à l'annexe E.
2. SPEI : Secteur des particuliers et entreprises individuelles, comprend : *Secteur des particuliers* : Tous les particuliers, ménages et *associations de particuliers au service des ménages*. Les associations de particuliers sont des institutions sans but lucratif au service des ménages, telles églises, syndicats et organismes de charité, ainsi que caisses d'épargne et de crédit, régimes de pensions en fiducie, sociétés d'assurance-vie, sociétés de secours mutuel et compagnies mutuelles d'assurance générale. *Secteur des entreprises individuelles* : Tous les agents du secteur des entreprises qui ne sont pas légalement constitués en sociétés. Englobe les propriétaires d'entreprises indépendants, les fermiers, les pêcheurs, les professionnels à leur propre compte et les propriétaires de logements non constitués en sociétés (y compris les propriétaires-occupants).
3. Les chiffres du recensement excluent les données pour les réserves et établissements indiens incomplètement dénombrés.
4. Comme les exigences relatives à l'impôt sont légèrement différentes dans les réserves indiennes, le comportement en matière de déclaration fiscale et la couverture peuvent être différents.
5. Les pensionnaires d'un établissement institutionnel sont tous dénombrés à l'aide du questionnaire court du recensement qui ne comporte pas de questions sur les revenus.

Annexe B Rapprochements individuels avec les composantes standards, 2005

Tableau B.1 Rapprochement de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) aux concepts harmonisés, 2005

	Données publiées[1,2]		Ajustements	Données comparables		
	Provinces uniquement		Provinces uniquement	Provinces uniquement		
Tableau Cansim 202-0407 Revenu des particuliers, selon le sexe, le groupe d'âge et la source de revenu, dollars constants de 2005, annuel	Nombre de bénéficiaires (x1 000)	Revenu agrégé des bénéficiaires (dollars x 1 000 000)	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Nom harmonisé
Revenu total	24 872[A]	844 406[A]	...	24 872	844 406	01. Revenu total
Revenu du marché	22 394[A]	747 773[A]	...	22 394	747 773	02. Revenu du marché
Gains	18 393[A]	640 580[A]	...	18 393	640 580	03. Revenu d'emploi
Traitements, salaires et commissions	16 692[A]	585 081[A]	...	16 692	585 081	04. Salaires et traitements
Emploi autonome	2 837[A]	55 499[C]	...	2 837	55 499	05. Revenu net d'un emploi autonome
Emploi autonome, agricole	359[C]	2 497[E]	...	359	2 497	06. Revenu net d'un emploi autonome agricole
Emploi autonome, non agricole	2 518[B]	53 002[C]	...	2 518	53 002	07. Revenu net d'un emploi autonome non agricole
Revenu de placements	8 144[A]	29 012[C]	...	8 144	29 012	09. Revenu de placements
Revenu de retraite	3 368[A]	58 993[B]	...	3 368	58 993	08. Revenu de retraite
Autre revenu	4 190[A]	19 188[C]	...	4 190	19 188	10. Autre revenu
Transferts gouvernementaux	16 247[A]	96 633[A]	...	16 247	96 633	11. Transferts gouvernementaux
Sécurité de la vieillesse (SV), la Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation au conjoint (AC)	3 977[A]	26 558[A]	...	3 977	26 558	15. PSV et SRG
Régime de pensions du Canada (RPC) et régime des rentes du Québec (RRQ)	4 782[A]	28 705[A]	...	4 782	28 705	16. Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec
Prestations fiscale pour enfants	3 493[A]	10 153[A]	...	3 493	10 153	12. Prestations pour enfants
Prestations fédérales pour enfants[3]	.	.	...	3 381	7 872	13. Prestations fédérales pour enfants
Prestations provinciales pour enfants[3]	.	.	...	1 450	2 280	14. Prestations provinciales pour enfants
Prestations d'assurance-emploi (AE)	2 400[A]	12 688[B]	...	2 400	12 688	17. Prestations d'assurance-emploi
Autres transferts gouvernementaux[4]	.	.	...	10 609	20 402	18. Autres transferts gouvernementaux

Tableau B.1 Rapprochement de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) aux concepts harmonisés, 2005 (suite)

	Données publiées[1,2]		Ajustements			Données comparables
	Provinces uniquement		Provinces uniquement	Provinces uniquement		
Tableau Cansim 202-0407 Revenu des particuliers, selon le sexe, le groupe d'âge et la source de revenu, dollars constants de 2005, annuel	**Nombre de bénéficiaires**	**Revenu agrégé des bénéficiaires**	**Montant agrégé**	**Bénéficiaires**	**Montant agrégé**	
	(x1 000)	(dollars x 1 000 000)	millions $	milliers	millions $	**Nom harmonisé**
Indemnités pour accidents du travail	723[B]	5 001[C]	...	723	5 001	20. Indemnités pour accidents du travail
Crédit pour la Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente harmonisée (TVH)	9 346[A]	3 154[A]	...	9 346	3 154	19. Crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)
Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux	5 531[A]	1 758[A]	...	5 531	1 758	22. Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux
Assistance sociale	1 292[B]	8 616[C]	...	1 292	8 616	21. Assistance sociale
Autres transferts gouvernementaux	0	0	...	..	1,873	23. Pensions et allocations militaires et transferts divers
Pensions, Première et seconde guerres mondiales[5]	...	...	+1 584	...	...	*sans objet*
Allocations aux anciens combattants[5]	...	...	+289	...	...	*sans objet*
Impôt sur le revenu[6]	.	.	...	16 588	145 294	24. Impôt sur le revenu
Impôt sur le revenu fédéral[6]	.	.	...	16 588	88 943	25. Impôt sur le revenu fédéral
Impôt sur le revenu provincial[6]	.	.	...	15 096	56 352	25. Impôt sur le revenu provincial
Revenu après impôt[6]	.	.	...	24 877	699 112	27. Revenu après impôt

. indisponible pour toute période de référence
... n'ayant pas lieu de figurer
1. Ce tableau présente également le revenu moyen des bénéficiaires pour chaque composante. Consulté le 2007-05-03 : dans les éditions ultérieures, les données de 2005 sont indexées pour les exprimer en dollars constants de l'année la plus récente.
2. Les indicateurs de qualité sont basés sur le coefficient de variation (CV) et le nombre d'observations. Ils indiquent ce qui suit :
A - Excellent (CV entre 0 % et 2 %);
B - Très bon (CV entre 2 % et 4 %);
C - Bon (CV entre 4 % et 8 %);
D - Acceptable (CV entre 8 % et 16 %);
E - À utiliser avec prudence (CV supérieur ou égal à 16 %).
3. Les prestations fédérales pour enfants et les prestations provinciales pour enfants sont accessibles dans la base de données mais ne sont pas publiées séparément dans les produits standard.
4. Les autres transferts gouvernementaux ne résident pas dans la base de données; il s'agit d'une simple agrégation de variables présentes.
5. Estimation tirée des données internes du Système des comptes nationaux, Comptes nationaux des revenus et dépenses.
6. L'impôt sur le revenu et le revenu après impôt ne sont pas publiés au niveau individuel sous forme de nombre de bénéficiaires et de revenu agrégé. L'impôt sur le revenu moyen et le revenu après impôt moyen sont accessibles dans d'autres tableaux CANSIM.

Tableau B.2 Rapprochement des Estimations annuelles relatives aux familles de recensement et aux particuliers (Fichier sur la famille T1) aux concepts harmonisés – Partie 1, 2005

	Données publiées		Ajustements	Données comparables				
	Canada		Canada	Canada		Provinces uniquement		
Tableau Cansim 111-0007 Revenu et démographie selon les quartiers, déclarants et dépendants ayant un revenu, selon la source de revenu	Nombre de déclarants et de dépendants	Montant du revenu (dollars) (x 1 000)	Montant agrégé	Bénéficiaires	Montant agrégé	Bénéficiaires	Montant agrégé	Nom harmonisé
			millions $	milliers	millions $	milliers	millions $	
Revenu total	23 715 660	851 595 902	+138[1]	23 721[2]	850 765	23 654	847 982	01. Revenu total
Revenu du marché[4]	.	.	...	21 338	752 542	21 277	750 013	02. Revenu du marché
Revenu total d'emploi	17 553 740	637 652 144	...	17 554[5]	637 652	17 495	635 274	03. Revenu d'emploi
Traitements, salaires et commissions	16 098 480	592 640 842	...	16 098	594 432	16 042	592 120	04. Salaires et traitements
+ revenu exonéré autochtone[6,7]	.	.	+1 791	...	...	...	...	*sans objet*
Emploi autonome	2 684 590	45 011 303	...	2 685[5]	45 011	2 679	44 935	05. Revenu net d'un emploi autonome
Revenu d'un emploi autonome agricole[7]	.	.	...	390[5]	1 204	390	1 205	06. Revenu net d'un emploi autonome agricole
Revenu d'un emploi autonome non agricole[7]	.	.	...	2 247[5]	43 807	2 242	43 730	07. Revenu net d'un emploi autonome non agricole
Revenu de placements	7 864 700	35 222 430	...	8 410	38 931	8 396	38 883	09. Revenu de placements
+ revenus nets de loyers[7]	.	.	+3 466	...	...	...	...	*sans objet*
+ revenu d'une société en commandite[7]	.	.	+242	...	...	...	...	*sans objet*
Total des transferts gouvernementaux	15 487 160	99 062 086	+131[1]	15 502[2]	98 224	15 445	97 969	11. Transferts gouvernementaux[3]
Assurance-emploi	2 296 870	12 317 055	...	2 297	12 187	2 289	12 134	17. Prestations d'assurance-emploi[3]
- estimation des montants remboursés au moment de la déclaration[8]	...	...	-130	...	...	...	...	*sans objet*
Sécurité de la vieillesse (SV) et le versement net des suppléments fédéraux	4 088 330	27 965 024	+63[1]	4 097[2]	27 188	4 092	27 152	15. SV et SRG[3]
- estimation des montants remboursés au moment de la déclaration[8]	...	...	-839	...	...	...	...	*sans objet*
Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ)	5 017 190	30 180 437	...	5 017	30 180	5 010	30 144	16. Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec
Prestations pour enfants[4]	.	.	...	3 427	11 251	3 414	11 204	12. Prestations pour enfants
Prestations fiscales canadiennes pour enfants	3 393 960	9 107 513	+63[1]	3 427[2]	9 171	3 414	9 129	13. Prestations fiscales pour enfants
+ prestations provinciales pour enfants[7]	.	.	+2 080	1 148	2 080	1 141	2 075	14. Prestations provinciales pour enfants
Autres transferts gouvernementaux[4]	.	.	...	9 997	17 416	9 946	17 334	18. Autres transferts gouvernementaux
Crédits pour la taxe sur les produits et les services (TPS) et la Taxe de vente harmonisée (TVH)	8 510 130	3 059 187	...	8 510	3 059	8 489	3 051	19. Crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)

Tableau B.2 Rapprochement des Estimations annuelles relatives aux familles de recensement et aux particuliers (Fichier sur la famille T1) aux concepts harmonisés – Partie 1, 2005 (suite)

	Données publiées		Ajustements	Données comparables				
	Canada		Canada	Canada		Provinces uniquement		
Tableau Cansim 111-0007 Revenu et démographie selon les quartiers, déclarants et dépendants ayant un revenu, selon la source de revenu	Nombre de déclarants et de dépendants	Montant du revenu (dollars) (x 1 000)	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Nom harmonisé
Indemnités pour accidents du travail	655 850	4 570 583	...	656	4 571	654	4 559	20. Indemnités pour accidents du travail
Assistance sociale	1 356 750	8 116 220	...	1 357	8 116	1 349	8 076	21. Assistance sociale
Crédits d'impôt provinciaux remboursables et Prestations familiales	6 843 440	3 746 066	+4[1]	6 025[2]	1 670	5 984	1 647	22. Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux
- prestations provinciales pour enfants[7]	.	.	-2 080	...	...	...	...	*sans objet*
concept non publié dans les tableaux standards	.	.	...	3 342	56 522	3 338	56 465	08. Revenu de retraite
Pensions privées	3 230 740	54 526 994	...	...	...	...	...	*sans objet*
- versements forfaitaires[9]	.	.	-365	...	...	...	...	*sans objet*
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	415 630	2 595 343	+8[1]	...	...	...	...	*sans objet*
- versements forfaitaires[9]	.	.	-243	...	...	...	...	*sans objet*
Autres revenus	4 983 880	22 536 905	...	4 026	17 261	4 016	16 908	10. Autre revenu
- revenus nets de loyers[7]	.	.	-3 466	...	...	...	...	*sans objet*
- revenu d'une société en commandite[7]	.	.	-242	...	...	...	...	*sans objet*
- revenu exonéré des Autochtones[6,7]	.	.	-1 791	...	...	...	...	*sans objet*
- versements forfaitaires[9]	.	.	-1 567	...	...	...	...	*sans objet*

. indisponible pour toute période de référence

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les ajustements effectués afin de réduire les suppressions ont été renversés. Dans les produits standards, les personnes de moins de 65 ans peuvent ne pas toucher de revenu de REER. Les prestations fiscales canadiennes pour enfants doivent être touchées par un père ou une mère au sein d'une famille avec enfants, et les personnes de moins de 60 ans peuvent ne pas toucher de prestations de SV ou de suppléments fédéraux nets.
2. Le renversement des ajustements décrits à la note 1 affecte aussi le nombre de bénéficiaires.
3. Les prestations d'assurance-emploi et les prestations de sécurité de la vieillesse payés, mais ensuite remboursés au moment de la déclaration des revenus en fonction du revenu annuel net de la personne, ont été retranchés de ces agrégats. Le nombre de bénéficiaires n'a pas été ajusté.
4. Cette composante n'est pas disponible dans la base de données mais est une simple agrégation d'autres variables.
5. Pour ces composantes de revenu d'emploi, les gens avec un revenu net de zéro sont considérés bénéficiaires s'ils ont des montants positifs et négatifs équivalents.
6. Le revenu exonéré autochtone, originalement placée sous Autres revenus, est reclassé ici selon sa composante principale : les salaires et traitements.
7. Variable disponible directement sur la base de données mais non publiée dans ce tableau Cansim.
8. À certains niveaux de revenu, les prestations de sécurité de la vieillesse et certaines prestations d'assurance-emploi doivent être remboursés au moment de la déclarations de revenus.
9. Ces versements sont en fait des transferts d'une catégorie d'épargne à une autre (habituellement des régimes enregistrés) et ne peuvent être considérés des revenus.

Tableau B.3 Rapprochement des Estimations annuelles relatives aux familles de recensement et aux particuliers (Fichier sur la famille T1) aux concepts harmonisés – Partie 2, 2005

	Données publiées		Ajustements	Données comparables				
	Canada		Canada	Canada		Provinces uniquement		
Tableau Cansim 111-0026 Revenu et démographie selon les quartiers, déclarants et dépendants, selon les sexes, les impôts payés, déductions et bénéfices	Nombre de déclarants et de dépendants	Montant déclaré sur la déclaration d'impôt sur le revenu (dollars) (x 1 000)	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Nom harmonisé
Revenu total[1]	23 715 660	851 595 902	...	...	...	...	...	*sans objet*
Impôts payés	16 290 250	154 372 475	...	16 290	153 403	16 244	152 974	22. Impôt sur le revenu[2,3]
Impôts payés au gouvernement fédéral	15 983 860	97 827 644	...	15 986[4]	93 683	15 940	93 375	23. Impôt sur le revenu fédéral[3]
- estimation des montants remboursés au moment de la déclaration[5]	...	...	-969	...	...	...	...	*sans objet*
Impôts payés au provincial	14 801 880	59 720 213	...	14 802	59 720	14 758	59 599	24. Impôt sur le revenu provincial
Abattement du Québec	3 837 440	3 175 383	...	...	...	...	...	*sans objet*
Revenu après impôts[6]	.	.	...	23 733[4,6]	697 362	23 667	695 008	25. Revenu après impôt
Gains en capital reçus	2 220 970	33 397 382	...	...	...	...	...	*sans objet*
Cotisations à l'assurance-emploi	14 573 390	7 089 330	...	...	...	...	...	*sans objet*
Cotisations aux Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ)	15 433 340	18 172 785	...	...	...	...	...	*sans objet*
Déductions pour les régimes de pensions agréés	4 236 170	10 802 601	...	...	...	...	...	*sans objet*
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables	5 413 350	3 008 687	...	...	...	...	...	*sans objet*
Bénéfices à l'assurance-emploi[1]	2 296 870	12 317 055	...	...	...	...	...	*sans objet*
Bénéfices aux Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ)[1]	5 017 190	30 180 437	...	...	...	...	...	*sans objet*

. indisponible pour toute période de référence

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Ces montants sont également inclus au tableau Cansim 111-0007 dont le rapprochement est fait au tableau B.2.
2. Les prestations d'assurance-emploi et les prestations de sécurité de la vieillesse payés, mais ensuite remboursés au moment de la déclaration des revenus en fonction du revenu annuel net de la personne, ont été retranchées de ces agrégats d'impôts sur le revenu. Le nombre de payeurs n'a pas été ajusté.
3. L'abattement du Québec est déduit de Impôts payés et de Impôts payés au gouvernement fédéral car cette somme est remboursée à l'individu au moment de la déclaration d'impôt.
4. Les ajustements effectués afin de réduire les suppressions ont été renversés. Dans les produits standards, les personnes qui ne sont pas comptés au Québec ne peuvent recevoir l'abattement du Québec.
5. À certains niveaux de revenu, les prestations de sécurité de la vieillesse et certaines prestations d'assurance-emploi doivent être remboursés au moment de la déclarations de revenus.
6. Le nombre de bénéficiaires d'un revenu après impôts est publié dans le tableau Cansim 111-0043 mais aucune information sur les montant agrégés n'est fournie dans les tableaux standards.

Tableau B.4 Rapprochement du recensement aux concepts harmonisés, 2005

Nombre de personnes ayant déclaré chaque source du revenu et montant agrégé provenant de chaque source (32) et certaines caractéristiques du revenu, démographiques, de la population active, de la scolarité et culturelles (92) pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005 - Données-échantillon (20 %)[1]	Données publiées	Ajustements	Données comparables				
	Canada	Canada	Canada		Provinces uniquement		
	les unités varient selon la ligne	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Nom harmonisé
Total - Avec un revenu	24 423 165	...					
Revenu agrégé (en milliers de dollars)	866 977 494	...	24 423	866 977	24 353	864 163	01. Revenu total
Avec revenu du marché	21 850 130	...					
Revenu du marché agrégé (en milliers de dollars)	771 160 974	...	21 850	771 161	21 788	768 573	02. Revenu du marché
Avec revenu d'emploi	18 201 265	...					
Revenu d'emploi agrégé (en milliers de dollars)	660 719 643	...	18 201	658 216	18 142	658 064	03. Revenu d'emploi
Avec salaires et traitements	16 758 420	...					
Salaires et traitements agrégés (en milliers de dollars)	613 393 241	...	16 758	611 059	16 702	611 059	04. Salaires et traitements
Avec revenu provenant d'un travail autonome	2 658 860	...					
Revenu provenant d'un travail autonome agrégé (en milliers de dollars)	47 326 336	...	2 659	47 157	2 653	47 005	05. Revenu net d'un emploi autonome
Revenu d'un emploi autonome agricole[2]	.	...	409	2 133	409	2 120	06. Revenu net d'un emploi autonome agricole
Revenu d'un emploi autonome non agricole[2]	.	...	2 308	45 023	2 303	44 885	07. Revenu net d'un emploi autonome non agricole
- revenu d'une société en commandite[3]	...	-170	...	...	...	...	*sans objet*
Avec revenu de placements	8 162 010	...					
Revenu de placements agrégé (en milliers de dollars)	37 629 112	...	8 162	37 799	8 151	37 755	09. Revenu de placements
+ revenu d'une société en commandite[3]	...	+170	...	...	...	...	*sans objet*
Avec pensions de retraite et rentes	3 293 360	...					
Pensions de retraite et rentes agrégées (en milliers de dollars)	56 958 309	...	3 293	56 958	3 290	56 906	08. Revenu de retraite
Avec autre revenu en espèces	3 767 415	...					
Autre revenu en espèces agrégé (en milliers de dollars)	15 853 894	...	3 767	15 854	3 758	15 817	10. Autre revenu
Avec transferts gouvernementaux	15 460 115	...					
Transferts gouvernementaux agrégés (en milliers de dollars)	95 816 588	...	15 460	95 817	15 414	95 591	11. Transferts gouvernementaux
Avec pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	3 817 600	...					
Pensions de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti agrégés (en milliers de dollars)	25 963 528	...	3 818	25 964	3 813	25 927	15. SV et SRG

Tableau B.4 Rapprochement du recensement aux concepts harmonisés, 2005 (suite)

Nombre de personnes ayant déclaré chaque source du revenu et montant agrégé provenant de chaque source (32) et certaines caractéristiques du revenu, démographiques, de la population active, de la scolarité et culturelles (92) pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005 - Données-échantillon (20 %)[1]	Données publiées	Ajustements	Données comparables				
	Canada	Canada	Canada		Provinces uniquement		
	les unités varient selon la ligne	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Bénéficiaires milliers	Montant agrégé millions $	Nom harmonisé
Avec prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada	4 869 205	...					
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada agrégées (en milliers de dollars)	29 051 021	...	4 869	29 051	4 863	29 018	16. Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec
Avec prestations pour enfants	3 569 395	...					
Prestations pour enfants agrégées (en milliers de dollars)	11 323 628	...	3 569	11 324	3 556	11 278	12. Prestations pour enfants
Avec prestations d'assurance-emploi	2 255 210	...					
Prestations d'assurance-emploi agrégées (en milliers de dollars)	12 018 421	...	2 255	12 018	2 249	11 978	17. Prestations d'assurance-emploi
Avec autre revenu provenant de sources publiques	9 497 900	...					
Autre revenu provenant de sources publiques agrégé (en milliers de dollars)	17 459 993	...	9 498	17 460	9 462	17 390	18. Autres transferts gouvernementaux
Impôts payés	16 526 435	...					
Impôts agrégés payés (en milliers de dollars)	153 622 108	...	16 526	153 622	16 478	153 160	24. Impôt sur le revenu
Revenu après impôt	24 418 610	...					
Revenu après impôt agrégé (en milliers de dollars)	713 355 409	...	24 419	713 355	24 348	711 003	27. Revenu après impôt

. indisponible pour toute période de référence
... n'ayant pas lieu de figurer
1. No 97-563-X2006009 au catalogue
2. Le revenu net d'un emploi autonome agricole ou non agricole n'est pas publié séparément dans les produits standard, mais il peut être obtenu à partir de la base de données.
3. Le revenu d'une société en commandite déclaré sur la déclaration d'impôt sur le revenu était classé au recensement comme un revenu d'emploi autonome non agricole. Il peut être mieux harmonisé en tant que composante du revenu de placements.

Tableau B.5 Rapprochement du Système de comptabilité nationale et des comptes économiques provinciaux aux concepts harmonisés – Partie 1, 2005

	Données publiées[1]	Ajustements	Données comparables		
	Canada	Canada	Canada	Provinces uniquement	
Tableau Cansim 384-0012 : Provenance et emploi du revenu personnel, comptes économiques provinciaux, annuel	(dollars x 1 000 000)	Montant agrégé millions $	Montant agrégé millions $	Montant agrégé millions $	Nom harmonisé
Épargne personnelle	16 878	...	...	...	*sans objet*
Revenu personnel disponible	794 269	...	...	...	*sans objet*
Revenu personnel	1 035 586	...	...	...	*sans objet*
concept non publié dans les tableaux standards	.	...	658 898	656 025	03. Revenu d'emploi
Rémunération des salariés (base nationale)	695 093	...	608 190	605 467	04. Salaires et traitements
- Revenu supplémentaire du travail[2]	...	-89 374	...	...	*sans objet*
+ redevances[3]	...	+2 406	...	...	*sans objet*
+ subventions à la recherche[4]	...	+65	...	...	*sans objet*
concept non publié dans les tableaux standards	.	...	50 708	50 558	05. Revenu net d'un emploi autonome
Revenu comptable net des exploitants agricoles au titre de la production agricole	1 210	...	1 210	1 210	06. Revenu net d'un emploi autonome agricole
Revenu net des entreprises individuelles non-agricoles, loyers compris	84 024	...	49 498	49 348	07. Revenu net d'un emploi autonome non agricole
- loyers imputés pour les logements occupés par le propriétaire[3]	...	-30 795	...	...	*sans objet*
- loyers nets reçus[3]	...	-3 731	...	...	*sans objet*
Intérêts, dividendes et revenu, divers de placements	114 383	...	39 920	39 812	09. Revenu de placements
+ loyers nets reçus[3]	...	+ 3 731	...	...	*sans objet*
- revenu exonéré[3,5]	...	-75 788	...	...	*sans objet*
- redevances[3]	...	-2 406	...	...	*sans objet*

Tableau B.5 Rapprochement du Système de comptabilité nationale et des comptes économiques provinciaux aux concepts harmonisés – Partie 1, 2005 (suite)

Tableau Cansim 384-0012 : Provenance et emploi du revenu personnel, comptes économiques provinciaux, annuel	Données publiées[1]	Ajustements	Données comparables		
	Canada	Canada	Canada	Provinces uniquement	
	(dollars x 1 000 000)	Montant agrégé millions $	Montant agrégé millions $	Montant agrégé millions $	Nom harmonisé
Transferts courants en provenance des administrations publiques	136 247	...	110 748	110 394	11. Transferts gouvernementaux
Transferts courants en provenance des sociétés	2 072	...	...	...	*sans objet*
Transferts courants en provenance des non-résidents	2 557	...	...	...	*sans objet*
Moins : Impôts directs des particuliers	165 051	...	164 501	163 936	24. Impôt sur le revenu
- estimation des montants remboursés au moment de la déclaration[6]	...	- 550	...	...	*sans objet*
Moins : Cotisations aux régimes d'assurance sociale	65 374	...	...	...	*sans objet*
Moins : Autres transferts courants aux administrations publiques	10 892	...	...	...	*sans objet*
Moins : Dépenses personnelles en biens et services de consommation	758 966	...	...	...	*sans objet*
Moins : Transferts courants aux sociétés	14 029	...	...	...	*sans objet*
Moins : Transferts courants aux non-résidents	4 396	...	...	...	*sans objet*

. indisponible pour toute période de référence
... n'ayant pas lieu de figurer
1. Tableau Cansim 384-0012 (consulté le : 2009-11-30). Ce sont les données finales après révisions, les éditions antérieures contenaient des données préliminaires.
2. Tiré du tableau Cansim 382-0006 : Salaires, traitements et revenu supplémentaire du travail, mensuel. Agrégé à annuel pour ce tableau.
3. Estimations basées sur des données internes du Système des comptes nationaux, Comptes nationaux des revenus et dépenses.
4. Estimations basées sur les montants identifiés sur les relevés T4A soumis à l'Agence de revenu du Canada.
5. Agrégation par les auteurs : le revenu exonéré est la somme des revenus d'investissement de l'assurance-vie; des fraternités; des régimes de pensions; le revenu total implicite; le revenu implicite; l'assurance; les obligations du gouvernement; le revenu des mutuelles (non assurance-vie) et le revenu dans des REER (tiré du compte satelite des pensions)
6. À certains niveaux de revenu, les prestations de sécurité de la vieillesse et certaines prestations d'assurance-emploi doivent être remboursés au moment de la déclarations de revenus.

Tableau B.6 Rapprochement du Système de comptabilité nationale et des comptes économiques provinciaux aux concepts harmoni[illegible]tie 2, 2005

Tableau Cansim 384-0009 : Transferts des administrations publiques aux particuliers, comptes économiques provinciaux, données annuelles	Données publiées	Ajustements			Données c		
	Canada	Canada	Canada	Provinces uniquement			
	(dollars x 1 000 000)	Montant agrégé millions $	Montant agrégé millions $	Montant [illegible] $			Nom harmonisé
Total, transferts des administrations publiques aux particuliers	136 247	...	110 718		4	11. T	vernementaux
Total, administration fédérale	67 903	...	...		..	*sans*	
concept non publié dans les tableaux standards	.	...	11 715		4	12. I	r enfants
concept non publié dans les tableaux standards	.	...	9 339		3	13. I	érales pour enfants
Allocations familiales et aux jeunes	165	...	...		...	*sans*	
Prestation fiscale et crédit d'impôt pour enfant	9 174	...	...		...	*sans*	
Prestation universelle pour la garde d'enfants	..	...	...		...	*sans*	
+ estimations des prestations pour enfants provinciales et territoriales[2]	...	+2 376	2 376	2 371	14. P	vinciales pour enfants	
Pensions, Première et seconde guerres mondiales	1 584	...	...		...	*sans*	
Allocations aux anciens combattants	289	...	...		...	*sans*	
Subventions aux autochtones et à leurs organisations[3]	5 752	-5 177	...		...	*sans*	
					19. C		a taxe sur les produits et services (TPS)
Taxes sur les produits et services-crédit	3 472	...	3 472	3 162	c		ente harmonisée (TVH)
Prestations d'assurance-emploi	12 937	...	12 678	[illegible]16	17. I		ssurance-emploi
- estimation des montants remboursés au moment de la déclaration[4]	...	-259	...	...	*sans*		
Paiements de la caisse de sécurité de la vieillesse	29 085	...	26 031	[illegible]096	15. S		
- estimation des montants remboursés au moment de la déclaration[4]	...	-291	...	.	*sans*		
- ajustement pour les pensionnaires d'établissements institutionnels[5]	...	-2 240	...	.	*sans*		
- ajustement pour les décès en cours d'année[6]	...	-524	...	.	*sans*		
Bourses d'études et subventions à la recherche[7]	789	-521	..	..	*sans*		
- subventions à la recherche[8]	...	-65	...	.	*sans*		
Transferts divers et autres[9]	4 656	-3 818	...	...	*sans*		
Total, administrations provinciales	33 297	...	...	...	*sans*		
Bénéfices assurance sociale, assurance contre les accidents du travail	5 229	...	5 229	5 201	20. I		r accidents du travail
Bénéfices assurance sociale, autre	..	...	...	...	*sans*		
Subventions aux associations de bienfaisance[10]	9 581	-9 581	...	...	*sans*		
Aide sociale, maintien du revenu	6 918	...	13 389	13 313	21. A		ale
Aide sociale, autre	3 445	...	...	...	*sans*		

Tableau B.6 Rapprochement du Système de comptabilité nationale et des comptes économiques provinciaux aux concepts harmonisés – Partie 2, 2005 (suite)

	Données publiées	Ajustements	Données comparables		
	Canada	Canada	Canada	Provinces uniquement	
		Montant agrégé	Montant agrégé	Montant agrégé	
	(dollars x 1 000 000)	millions $	millions $	millions $	Nom harmonisé
Transferts divers	8 124	...	...	...	22. Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux
- estimations des prestations pour enfants provinciales et territoriales[2]	...	-2 376	...	...	*sans objet*
Total, administrations locales[11]	3 026	-303	...	...	*sans objet*
concept non publié dans les tableaux standards	.	...	31 025	30 858	18. Autres transferts gouvernementaux[12]
concept non publié dans les tableaux standards	.	...		29 261	16. Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec
Régime de pensions du Canada (RPC)	24 225	...		.	*sans objet*
Régime de rentes du Québec (RRQ)	7 796	...	.	.	*sans objet*
- ajustement pour les pensionnaires d'établissements institutionnels[5]	...	-1 665	...	...	*sans objet*
- ajustement pour les décès en cours d'année[6]	...	-1 057	...	...	*sans objet*

. indisponible pour toute période de référence
.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer

1. Tableau Cansim 384-0012 consulté le : 2009-11-30. Ce sont les données finales suite aux révisions, les éditions antérieures contenaient des données préliminaires.
2. Les prestations pour enfants provinciales et territoriales ont été estimées de données administratives et de rapports de programmes.
3. Ajusté pour une proportion estimée de 90 % des subventions versées aux organisations autochtones.
4. À certains niveaux de revenu, les prestations de sécurité de la vieillesse et certaines prestations d'assurance-emploi doivent être remboursés au moment de la déclarations de revenus.
5. Dans ce document, les montants sont harmonisés vers un concept ménage, à l'exclusion des pensionnaires d'établissements institutionnels (estimations
6. On exclut les montants versés à des gens décédés avant le 31 décembre 2005 (estimation basée sur les déclarations de revenu T1).
7. Ajusté pour la proportion estimée de 66 % des montatns versés aux institutions.
8. Estimation basée sur les montants identifiés sur les relevés T4A soumis à l'Agence de revenu du Canada.
9. Ajusté pour la proportion estimée de 82 % des transferts versés à des organisations caritatives.
10. Ces montants n'ont pas été versés à des ménages mais bien aux institutions sans but lucratif au service des ménages.
11. Ajusté pour la proportion estimée de 10 % qui serait transférée en nature (exclu du concept de revenu monétaire).
12. Cette composante est la somme des valuers ajustées de tous les transferts des adminstrations provinciales et locales (sauf les prestations pour enfants provinciales estimées) et les composantes fédérales suivantes : Taxes sur les produits et services-crédit ; Pensions, Première et seconde guerres mondiales ; Allocations aux anciens combattants ; Subventions aux autochtones et à leurs organisations ; Bourses d'études et subventions à la recherche ; Transferts divers et autres.

Annexe C Résumé de la comparaison des sources de revenu ajustées, 2005

Tableau C Comparaison du revenu agrégé selon la composante, 2005

	EDTR	T1FF	Recensement[1]	SCN (CRD)	Données administratives[2]
03. Revenu d'emploi	640 560	635 274	658 064	656 025	.
04. Salaires et traitements	585 081	592 120	611 059	605 467	602 573
05. Revenu net d'un emploi autonome	55 479	43 154	47 005	50 558	.
06. Revenu net d'un emploi autonome agricole	2 477	1 424	2 120	1 133	.
07. Revenu net d'un emploi autonome non agricole	53 002	43 730	44 885	49 344	.
08. Revenu de retraite	58 993	56 465	56 906	.	.
09. Revenu de placements	29 012	38 883	37 755	39 812	.
10. Autre revenu	19 188	16 908	15 817	.	.
11. Transferts gouvernementaux	96 633	97 969	95 591	110 394	.
12. Prestations pour enfants	10 153	11 204	11 278	11 661	.
13. Prestations fédérales pour enfants	7 872	9 129	.	9 129	9 129
14. Prestations provinciales pour enfants	2 280	2 075	.	2 371	2 371
15. SV et SRG	26 558	27 152	25 927	25 996	29 052
16. Prestations du RPC et du RRQ	28 705	30 144	29 018	29 261	31 614
17. Prestations d'assurance-emploi	12 688	12 134	11 978	12 616	13 398
18. Autres transferts gouvernementaux	20 402	17 334	17 390	30 858	.
19. Crédits pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH)	3 154	3 051	.	3 462	.
20. Indemnités pour accidents du travail	5 001	4 559	.	5 201	4 970
21. Assistance sociale	8 616	8 076	.	13 313	9 163
22. Crédits d'impôt provinciaux et territoriaux	1 758	1 647	.	.	.
23. Pensions et allocations militaires et transferts divers	1 873	.	.	.	.
24. Impôt sur le revenu	145 294	152 974	153 160	.	.
25. Impôt sur le revenu fédéral	88 943	93 375	.	.	.
26. Impôt sur le revenu provincial	56 352	59 599	.	.	.
27. Revenu après impôt	699 112	695 008	711 003	.	.

. indisponible pour toute période de référence

1. Ces données on été ajustées pour traiter les différences conceptuelles mesurables selon les tableaux de rapprochement présentés dans l'annexe B.
2. Les données administratives n'ont pas été ajustées conceptuellement pour suivre la couverture attendue dans les autres programmes statistiques. Se référer au tableau 4 pour la liste des sources.

Annexe D Références

Concepts de revenu

Final Report and Recommendations of the Canberra Group, Expert Group on Household Statistics, Ottawa, 2001 *(disponible en anglais seulement)*

Nations Unies, *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*, Revision 2, 2007 *(en traduction)*

Recommandations des la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des logements de 2010

Statistique Canada, Normes de classification, Population et démographie : Autres classifications type par sujet

Documents des programmes

3889	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)
75F0002M2007003	La qualité des données dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) en 2005
75F0002M2007001	Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) : Questionnaire de l'entrevue préliminaire, de l'entrevue sur le travail et le revenu pour l'année de référence 2005
4105	Estimations annuelles relatives aux familles de recensement et aux particuliers (Fichier T1 sur les familles)
17-507-XIF	Aperçu des quartiers : votre guide aux produits de renseignements statistiques offerts par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada
4107	Données administratives longitudinales (DAL)
12-585-XIF	Dictionnaire des données administratives longitudinales
3901	Recensement de la population
92-566-XWF	Dictionnaire du Recensement de 2006
97-563-GWF2006003	Guide de référence sur le revenu et les gains, Recensement de 2006
92-393-XIF	Données sur le revenu du Recensement de 2001 : rapport technique du Recensement de 2001 (produits de référence, Recensement de 2001)
1901	Comptes nationaux des revenus et dépenses
1902	Comptes économiques provinciaux
13-605-X200800210641	Résultats provisoires du Compte satellite des pensions, 1990 à 2007
11-010-X	« Que nous révèle le Compte satellite des pensions sur le système de retraite du Canada? » dans *L'observateur économique canadien*, vol. 22, no 11.

Comparaisons et rapprochements antérieurs

75F0002M2004012	Comparaison des estimations de revenus dans le cadre des programmes d'enquêtes-ménages
75F0002MIF1997002	Différences dans les estimations du revenu des personnes
75F0002MIF1997003	Différences d'estimations du revenu des familles

11F0019MIF2004219 Croissance de l'inégalité du revenu pendant les années 1990 : exploration de trois sources de données

Techniques

75F0002MIF2004010 Description de la répartition du revenu : lignes directrices pour une analyse efficace

75F0002MIF2001002 Résultats de la demande d'utiliser les données d'impôt dans l'Enquête sur la

Annexe E Acronymes

AE	**Assurance-emploi**
ALL	**Programme d'allocations (habituellement avec la SV et le SRG)**
ARC	**Agence du revenu du Canada**
AS	**Assistance sociale**
CEP	Comptes économiques provinciaux
CRD	Comptes des revenus et dépenses
CTPS	Crédit pour la taxe sur les produits et services
DA	Données administratives
EA	**Emploi autonome**
EDTR	**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu**
FERR	Fonds enregistré de revenu de retraite
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
PFCE	**Prestation fiscale canadienne pour enfants**
REER	**Régime enregistré d'épargne-retraite**
RPA	**Régime de pension agréé**
RPC	**Régime de pensions du Canada**
RRQ	Régime de rentes du Québec
RST	**Revenu supplémentaire du travail**
SCN	Système de comptabilité nationale
SPEI	**Secteur des particuliers et entreprises individuelles**
SRG	**Supplément de revenu garanti**
SV	**Sécurité de la vieillesse**
T1	**Déclaration de revenus et prestations (déclaration de revenus des particuliers T1)**
T4	**État de la rémunération payée**
T1FF	**Estimations annuelles relatives aux familles de recensement et aux particuliers (Fichier T1 sur les familles)**
TPS	**Taxe sur les produits et services**
TVH	**Taxe de vente harmonisée**